

DISCONTINUED WITH THIS
ISSUE
DISCONTINUÉ AVEC CE
NUMÉRO

A guide to Canadian community colleges

1975

Guide des collèges communautaires canadiens

1975

STATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA

FROM THE LIBRARY
DE LA BIBLIOTHÈQUE



STATISTICS CANADA — STATISTIQUE CANADA
Education, Science and Culture Division — Division de l'éducation, des sciences et de la culture
in co-operation with the — en collaboration avec
ASSOCIATION OF UNIVERSITIES — L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS
AND COLLEGES OF CANADA — ET COLLÈGES DU CANADA

A GUIDE TO
CANADIAN COMMUNITY COLLEGES

GUIDE DES
COLLÈGES COMMUNAUTAIRES CANADIENS

1975

Published by Authority of
The Minister of Industry, Trade and Commerce

Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

August - 1975 - Août
4-2242-501

Price—Prix: 70 cents

Statistics Canada and the Association of Universities and Colleges of Canada should be credited
when republishing all or any part of this document

Reproduction autorisée sous réserve d'indication des sources: Statistique Canada
et l'Association des Universités et Collèges du Canada

Information Canada
Ottawa

COMMUNITY COLLEGES OF CANADA

(Le texte français se trouve à la suite/French version follows)

by Dr. Gordon Campbell

(Dr. Campbell is the author of *Community Colleges in Canada* published in 1971 by Ryerson-McGraw Hill, and other works including an annotated bibliography of English and French documents and studies about colleges. A book on the sociological origins of colleges in Alberta is to be published in 1975 by McClelland and Stewart. Dr. Campbell has been awarded a Canada Council research fellowship to continue research relating to colleges. Inquiries and correspondence should be addressed to Dr. G. Campbell, faculty of education, The University of Lethbridge, Lethbridge, Alberta T1K 3M4.)

Among dowager circles, the community college is the *enfant terrible* of Canadian education. Its arrival has altered existing educational arrangements, threatened conventional ways of doing things, and consumed funds others wanted. It has forced governments to develop new administrative structures and to examine how the life-long learning requirements of society can best be met. If it continues to be well cared for, the community college may provide some of the most promising educational achievements in the country.

How to portray such diverse, bumptious, self-assertive and irreverent institutions across Canada as community colleges is an intriguing exercise. Should commentary be confined to the college as an institution? Should major attention be given to the learner — the locus from which all college activities ought to diverge and converge? Should the Canadian college “movement” be viewed from the east-west perspective of the country in all its diversity? Or, given the jurisdictional constraints of the British North America Act that segregate education province by province, should the emphasis be upon provincial systems? This article will view colleges as systems — their multiple origins, current operation and challenges. A summary of characteristics and a note about terminology will be followed by the history, structure and function of each system, concluding with an evaluation of issues now confronting colleges throughout Canada.

EVOLVING IDENTITY

Canadian colleges exhibit in varying degrees: ease of access, comprehensiveness, community outreach, emphasis upon the teaching/learning process, commitment to flexibility. By and large, Canadian community colleges have adopted most, and in some cases, all of the following purposes: 1) preparation for entry or reentry directly into employment; 2) preparation, after pre-professional education, for transfer to a university; 3) remedial and general education for students of all ages; 4) general services of a wide variety for the community; 5) counselling services; 6) particular concern for the part-time student.

At the heart of the college system (as well as the university system) is its admission policy. Colleges hold to the conviction that all citizens are educable; that educational opportunities must be available beyond the existing school and university systems to

include a broader segment of society; that post-secondary education should be available within commuting distance (except in sparsely populated areas) for the many rather than the few. Implied in the community college "open-door" concept are some assumptions: low cost to students; psychological accessibility; diversified curricula; the option of leaving traditional academic pursuits temporarily to gain learning through other experience; careful counselling; the opportunity to change direction while in college; more educational scope and thus more career possibilities for the part-time student beyond the conventional school age.

The term comprehensive, although employed extensively in college literature, has no uniform meaning across Canada. In some provinces (Alberta and British Columbia, for instance), it implies a curriculum including: two years of university-level studies; career programs leading directly to employment; remedial-developmental programs and a variety of recreational, thematic and general education studies. Elsewhere, as in Ontario, colleges explicitly provide a vocational alternative to universities. Here, "comprehensive" suggests a range of remedial, general and technical studies and training leading to almost every destination other than a university. In Quebec, colleges are considered stage three in a comprehensive four-tiered total system (primary, secondary, college, university). Institutes of technology, agricultural colleges, marine schools are not included in legislation governing community colleges. However specialized, they are certainly comprehensive vocational colleges and, as such, are included in a broad definition of community college.

The community orientation of a college is determined by college philosophy, its leadership, its location (city centre, sub-urban or rural), the educational services asked for by the community, and its relationship to other educational institutions and agencies. There is no agreement as to what "community" in a college title signifies. In British Columbia only one college uses the term community in its title. That change was made in 1974. In Alberta, the government forbids the use of the term "junior" in college titles and encourages "community". However, only two colleges in Alberta include "community" in their titles; another uses "regional". Colleges of applied arts and technology in Ontario were not allowed to use "community" when the names for individual colleges were being considered. Many college administrators in Quebec would reject outright the implications of the term *collège communautaire*.

From the point of view of curriculum, "community" cannot be interpreted to mean merely that the program of instruction has been designed to meet local needs alone. To a degree not formerly anticipated, Ontario colleges are developing distinctive programs attractive to people outside a local vicinity. Indeed, many colleges across Canada offer instruction in subjects where no local employment possibility exists. In Saskatchewan it is estimated that one out of every three technical institute graduates each year leaves the province in search of employment. In sum, all colleges do have a community dimension, however, interpreted. Some institutions may specialize in programs of local interest. For others, the community may be a matter of geography: a district, a region or the province and beyond. For most colleges, especially as they concern the local part-time student or the mature student over 18 (20 in Quebec) who lacks appropriate admission qualifications, "community" means the promise to promote the cultural, intellectual and social life of the district above and beyond regularly scheduled day and evening classes. A college does not exist exclusively for the university, or for industry and the professions or an elite; it also provides an oasis to which workers, youth and all who seek to learn, can regularly return. Increasingly, work and study are being interwoven throughout a lifetime. And, while it is a fact that much has been done to open colleges to all

sorts of people, insufficient attention has been given to adjusting the method and content of education to meet their needs.

Colleges are teaching institutions. Whereas university faculty, in addition to teaching, are obliged through scholarly research and consulting to contribute to the advancement of knowledge, college teachers are expected to give highest priority to excellence in the teaching/learning process. This is not to suggest that college instructors do not value research or that colleges ought not to conduct institutional research. The point is, rather, that a college is a community of learners, not a community of advanced scholars. In this context, the centrality of the individual learner is paramount.

In their commitment to flexibility, colleges have set for themselves formidable and lofty goals: to generate motivation among students whose experience in secondary school turned them off learning; to serve effectively new economic and social classes; to establish classrooms anywhere in the community — highrise, storefront or church basement; to break the lock-step time bind in the traditional pacing of education; to offer persons of all ages a means of self-fulfillment. Thus dedicated, colleges must search out fresh approaches and serve new constituencies with zeal and imagination. Short-term study, remedial-development programs and opportunities for re-entry of all age groups into vocational and general studies demand sensitive and often unprecedented mechanisms for adult learning.

A word about terminology. *Transfer* denotes studies providing credits toward a baccalaureate degree. This term creates difficulties as community college systems develop and inter-institutional relationships increase. Programs are being developed for articulation among many kinds of institutions. Indeed, students who have met the requirements for a university degree are attending a community college for specific technical training prior to employment. *Junior college* denotes an institution whose program of studies is confined largely to the first year or two of studies leading to a baccalaureate degree given elsewhere. There are few such public institutions now left in Canada. *Post-secondary* is an inclusive term referring to all post-high school institutions, including universities. It does not indicate clearly, however, that a third level or system beyond the primary and secondary systems has come into being in Canada consisting of two categories: degree-granting and non-degree granting institutions. A better term, one that incorporates both these divisions is *tertiary*. In English-speaking Canada, *college* designates either a part of a university or a non-degree granting institution whose emphasis on vocational training makes its purpose quite different from that of the university. The chief executive officer of a college in Alberta and Ontario is called *president*; in Quebec, *director general*, in British Columbia and Saskatchewan *principal*, and in Manitoba, *director*. A variety of titles is used in the Atlantic provinces. A *community college* is a locally oriented, tertiary level, non-degree institution offering general and specialized programs for full-time and part-time studies. The normal duration of college studies is two years for those proceeding to a university and up to three years for those intending to enter the labor market directly.

BRITISH COLUMBIA

No Canadian college system resembles more closely the American community junior college pattern than does that of British Columbia. At the same time, the early affiliation of colleges in this province was peculiarly Canadian. Between 1903 and 1915 Victoria College (now the University of Victoria) was affiliated with McGill University although administered by the Victoria School Board and later, under the same administration, affiliated with The University of British Columbia (which also had been

affiliated with McGill). The close alignment of colleges with school boards remains a salient characteristic of B.C.'s college system. (More than 46 of approximately 75 school districts are involved in the operation of colleges.)

The architect of B.C. college development in the 1960's was undoubtedly John B. Macdonald. His report in 1962, *Higher Education in British Columbia and a Plan for the Future*, recommended the establishment of two-year colleges for designated communities. Amendments to the Public Schools Act in 1958 permitted the formation of school district colleges "in which tuition in first and second year university work is offered by authority of a board of school trustees". Until 1963, colleges were obliged to be affiliated with The University of British Columbia. Amendments to the Public Schools Act in that year provided for the establishment and government of colleges as a responsibility of locally elected boards of school trustees and generally facilitated the implementation of the Macdonald report. A college could be established only after citizens had passed a plebiscite (approval in principle) and a referendum (approval of specific local taxation for capital costs). School boards were easily successful in plebiscites; nearly everyone wanted a college. Referenda did not fare so well. Of the three in the province put to ratepayers by school boards only one succeeded (supporting Selkirk College). In February 1970, the government introduced major amendments to the Public Schools Act: vocational schools were to be "melded" with adjacent colleges; distinctions between regional district colleges were abandoned; the principal was removed from the voting membership on the college council (board of governors) but his authority as chief executive officer was more clearly defined; a council would consist of two members appointed by government, the district superintendent of schools (since removed from council membership), school board appointees and community representatives appointed by government. Provision was not made for faculty or student representation.

Nine comprehensive colleges currently offer university transfer and career programs; one institute of technology concentrates upon technical training and studies at a high level of proficiency. A tenth college located in Abbotsford, named Fraser Valley College, was created in late 1974. Four colleges are located on the lower mainland, two on Vancouver Island and four in the interior. Seven colleges now have vocational divisions which, in British Columbia terminology, means less technically sophisticated training for employment. The colleges are comprehensive and emphasize the "open door" admissions policy. In a survey of grade 12 students within college districts, conducted by John Dennison and Alex Turner in June 1972, students consistently were attracted to the nearest college as their first choice for further studies rather than to the university.

Outstanding changes are occurring in the British Columbia system. Following the election of a new government in 1972, the provinces assumed full cost of college capital development. A Task Force on the Community College was established by the Minister of Education in November 1973 under the chairmanship of Hazel l'Estrange. It has completed a nine month public process which will lead to new directions for the college system. Following 75 public meetings in January and 100 meetings in May, the Task Force Report was made public in mid-September of 1974. Its 100 recommendations dealt with major aspects of college governance, finance and institutional roles, including proposals for the first college act in British Columbia. Every region of British Columbia is to be served by community colleges. Colleges are to play regional roles by serving surrounding school districts as well as the informal education system. Major emphasis on community and

continuing education is stressed. A feasibility study to uncover means of promoting life-long learning, such as worker educational leave, is recommended. Some recommendations have already been acted upon - financial assistance for full-time students in British Columbia has been tripled and aid for part-time students has been initiated.

The province in 1974 passed its first Institute of Technology Act. Previously, the British Columbia Institute of Technology (BCIT) had been administered directly by the Department of Education. The act establishes a board of governors and corporate powers for BCIT.

The minister of education has promised an announcement of government policy before 1975 concerning the imaginative but contentious proposals of the Royal Commission on Post-Secondary Education in the Kootenay Region involving Selkirk College, Notre Dame University, The Kootenay School of Art and the former Nelson Vocational School.

Change and growth rarely occur without accompanying disruption. In September 1974, Vancouver City College was struck in a conflict involving the Vocational Instructors Association. This incident is simply a reflection of the growing importance of collective bargaining procedures in all of the tertiary level institutions of B.C. and indeed, across Canada.

ALBERTA

Alberta did not experience the dramatic changes in its education system that took place in Quebec and Ontario. It shares with British Columbia a pattern of steady evolutionary growth.

Managed by locally elected school boards and funded by local taxation, a public junior college was established first at Lethbridge in 1957 under provisions of the Alberta Public School Act. The Public Junior Colleges Act (1958) required junior colleges to be affiliated with a university and to be supported in part by local taxation. Colleges developed at Red Deer (1964), Medicine Hat (1965), Grande Prairie and Calgary (1966). New legislation, the Colleges Act (1969), realigned the existing system and added to it the Alberta Colleges Commission, a nine-member board having wide financial and other regulatory powers. Under the 1969 legislation colleges became independent of local school divisions and support by local taxation was replaced by provincial financing. A revised structure for college boards provided for eight members including five selected by the government, the president, a faculty and a student representative. (Other provinces which have student and faculty board representation are Quebec and Saskatchewan.) As before, colleges were to be comprehensive, offering career, university parallel and general education programs.

During 1969-70 there were two major developments. A government white paper, *Post-Secondary Education Until 1972*, announced the establishment of a new university and community college in the Edmonton area. Later the government commissioned Walter H. Worth to study the province's educational system. His report, *A future of choices: a choice of futures*, three years later made sweeping recommendations concerning colleges. For instance, it proposed (and this has been implemented) the dissolution of the Alberta Colleges Commission and the Alberta Universities Commission and the creation of a department of advanced education to work with the existing department of education. All colleges, institutes of technology, agricultural and vocational schools now come under this new department. Before the Alberta Colleges Commission was dissolved in March 1973, it had conducted an extensive and much

respected program of research and planning, including a *Master Plan For Non-University Colleges*, published in September 1972.

Three major developments affecting the college system occurred in 1974. Firstly, the final report proposing an Alberta-British Columbia College for the Peace River Region was tabled concurrently in the legislature of both provinces in May. The report proposes an amalgamation of Grande Prairie Regional College and Fairview College, and affiliation with various educational centres in north-eastern British Columbia. Secondly, the government established a council on transferability on which sit representatives of universities and colleges. The government is to appoint a full-time chairman. This decisive move represents a determination on the part of the government to remedy dissatisfactions accumulated over the years concerning the appropriate placement for all students entering and transferring within Alberta's tertiary level institutions. Thirdly, the government has established a far-reaching Program Coordination Policy. The main purpose of the policy is to provide a systematic and fair means by which the research, development, evaluation and implementation of new programs can be coordinated in all of Alberta's universities and colleges.

According to the statistics of the Department of Advanced Education, there were in 1973-74 a total full-time enrolment of the public college system of 5,930 compared to the equivalent enrolment basis of 7,865 in the two institutes of technology. In other words there were more students in the two institutes of technology than in the six colleges combined. The full-time enrolment of public colleges, agricultural colleges and institutes of technology was 14,611, which represents 65% of the 18-24 year old population of 214,000 as compared to a total full-time enrolment of 13,600, in the first two years of Alberta's universities. Therefore, about the same number of new students enrolled in universities as in colleges.

SASKATCHEWAN

Saskatchewan governments have broken new ground with social legislation and the Community Colleges Act of 1973 promises to be no exception. The act permits the formation of regional college boards with authority for all adult programming in their respective areas. It establishes a college system without a campus or new buildings; it envisages adult learning (as distinguished from schooling) as a fundamental process of democratic society that begins where people are and on their terms. Whether the organization being formulated is appropriately called a community college system rather than an extensive development of continuing education classes, long familiar to rural Saskatchewan citizens particularly, remains to be determined.

The province has been some time getting to this adventuresome point. In the thirties, there were seven "junior" colleges in the province, a number of them church-related. Most of these either affiliated with the University of Saskatchewan or became high schools. The first adult education branch of the department of education was established in 1944. Between then and 1950, there was an extensive adult education "lighted school" program coordinated by regional field men assisting communities in the development of the arts, public affairs and human relations. The Centre for Community Studies, created at the university in 1957, gained national recognition for its approach to rural community development. By 1966, the centre had been disbanded, the adult education branch was phased out, and the regional field staff withdrawn.

In 1967, a committee chaired by President J.W.T. Spinks of the University of Saskatchewan urged that a "middle-range" college

system be established. An advisory committee reporting to the minister of education proposed in 1970 that a system of "colleges of applied arts and sciences" be instituted in the province's four largest cities. The committee's report included draft legislation.

A new government, elected in 1971, convened two conferences to assess the proposed draft legislation. They found it wanting; the proposals seemed too traditional, too little concerned about people and about rural community development. Setting the draft aside, the minister of education charged an advisory committee with responsibility to search the province for a more appropriate concept. Fifty meetings were held involving some 3,000 citizens. The committee reported on August 15, 1972, recommending a provincial system unlike any other in Canada.

The key word in the new proposal is not 'college' but 'community'. Permanent staff, like permanent courses, are to be avoided where possible; instead the college will use local resources and will contract services from universities and technical institutes. Full use will be made of regional and provincial libraries and other government agencies. Following the completion of the college report, the chairman of the advisory committee, Ron Faris, was commissioned to report on the development of an integrated college - educational communications system for the province. His Saskmedia Report (June 1973) recommended integrating college and communications development using the regional library system as the provincial media distribution mechanism. The college report was acted upon quickly. Four pilot areas, each with unique demographic characteristics, were established after an initial 'college - community development process'. The first colleges have been operating for over a year and five more colleges have just been announced, in order that all of Saskatchewan will be served by community colleges by 1975. In short, Saskatchewan has launched an experiment to determine if a provincial community college system can be created in which the provision of learning opportunities is acknowledged to be a community rather than an institutional concern. Implications of this undertaking are far-reaching. Power in hands of learners rather than institutions, leaves educators faced with unfamiliar dilemmas.

Saskatchewan is continuing, meanwhile, to be served by three institutes of technology governed directly by the department of continuing education, colleges branch. On September 1, 1973, the Saskatoon institute changed its name to Kelsey Institute of Applied Arts and Sciences; the Regina institute is now called Wascana Institute of Applied Arts and Sciences. The name of the Saskatchewan Technical Institute at Moose Jaw remains unchanged.

In their first season, the four colleges gave 1,090 courses to 15,582 people including seven university credit courses, 17 job training courses and more than 1,000 general interest courses averaging 20 to 25 hours per course. From the planning stage in late 1972 until the end of March 1974, the community colleges had cost the province only \$734,000 including special start-up grants of \$114,000. In sum, the government is attempting to implement a college concept at low operating cost free from costly buildings and staff and emphasizing mobility, flexibility and maximum initiative within each community.

Prince Albert Regional Community College and Vocational Center, established some years ago has now been incorporated within the 1973 legislation.

Since July 1974 seven new community colleges have been under development. The newly created regions, though not firmly

established, are as follows: Kindersley-Biggar; Moose Jaw; Nipawin; North Battleford; Regina; Saskatoon, and Souris-Estevan. The establishment of boards and the introduction of courses in these new areas is not expected before 1975.

MANITOBA

Manitoba shared with its sister Prairie provinces a tradition of private church-related colleges and public technical schools. In 1969, the Manitoba Institute of Technology and two vocational schools were renamed as community colleges. Their structure and function remain largely unchanged, are managed not by a board of governors but directly by the department of colleges and university affairs.

A task force on post-secondary education, established in February 1972 under the chairmanship of Michael Oliver, president of Carleton University, recommended in November 1973, major reforms affecting colleges. The task force proposed that a commission on post-secondary education be formed and that post-school education be regionally organized. Winnipeg was to be divided into two regions, one responsible for francophone education within the city and throughout the province. The remainder of the province was to be divided into four regions. Regional coordinators would assist communities in contracting services with universities and community colleges. The task force was critical of centralization, inflexibility and lack of local control within the existing structure. It urged administrative decentralization, especially within the provincial government offices, less dependence upon federally funded adult retraining programs and a system of financing each college separately. The task force group is currently under review by government officials.

ONTARIO

One of the more spectacular developments in the history of Canadian education was initiated on May 21, 1965 when the then minister of education, William G. Davis, introduced Bill 153. An Act to Amend the Department of Education Act to provide for the immediate development of a system of colleges of applied arts and technology (CAAT). The minister defined the situation as a crisis. In the past, Ontario had attended to such crises by alteration or addition to its secondary or university systems. The new college bill created, however, an entirely new system of post-secondary institutions as a valid alternative to universities and not as feeder stations for them. Twenty colleges were put together in the course of a few months. Some were created from scratch; others incorporated the four existing institutes of technology, three vocational centers, the Haileybury School of Mines and three trades institutes.

The CAAT system, let it be emphasized, was intended not to be a mere aping of the American junior college model, which is largely based on the university transfer system, but rather a genuine alternative to university with functions different from it and with a deep commitment to local communities. (There is still no university transfer route within the Ontario system although the universities of the province have agreed to admit with advanced standing college graduates on the basis of individual merit. The emphasis, however, is upon the so-called career student, the student being prepared by the CAAT system for paraprofessional occupations in business, industry and public services of all kinds.)

The rationale for Bill 153 can be briefly summarized. First, it made good sense to cater to the training needs of a legion of high school graduates across the province who needed technical training for employment but who were either unable or unwilling to gain admittance to a university. Second, the industrial economy

required more competently qualified manpower. Third, the government already had put into train massive reforms expanding the secondary and university sectors; required now was a host of full-time and part-time opportunities for those citizens who had not previously been served at all. Finally, a new stream of high school graduates whose training did not prepare them for entry to a university would graduate in 1966 and be turned out on the labor market. The colleges were to bring equality of educational opportunity to high school graduates for whom hitherto the only alternative to university had been the world of work.

Today the aspiring student can attend 15 publicly supported universities, one polytechnical institute, a college of art, four colleges of agricultural technology, and a number of professional schools in addition to 22 CAATs — the latter having campuses in over 50 cities and towns.

As of September 1973, all schools of nursing in Ontario are incorporated into the CAAT system. Financial control of the colleges rests with the ministry of colleges and universities through the college affairs branch. An advisory group to the minister, the Ontario Council of Regents, consisting of 15 members appointed by the government, advises on new programs and matters other than financial. Allocation of funds rests with the branch. Each college is organized as a separate corporation with a 12-member board of governors. The college president is an *ex-officio* member of the board.

As in Quebec, the government of Ontario in the 1960's used the post-school, non-university system generally as an instrument of social reform and to provide access to further education for any citizen willing and able to make use of it. The new institutions, together with existing ones were funded lavishly. The government has been equally generous in fiscal support systems for individual students. The question in the late 1960's was whether college and university costs should remain such a high priority. A commission to inquire into this and related post-secondary matters was established on April 15, 1969; its final report *The Learning Society* was submitted December 20, 1972.

The commission was concerned, among other things, with the limited degree of decision-making powers within individual colleges. Given a centralization of authority, local initiatives may be thwarted, thus making a community college a contradiction in terms. Students and faculty, for example, are not represented on the board. (About half the colleges now have faculty and student observers at board meetings and there is increasing pressure to have them appointed to the board.) Further, under the Crown Employees Collective Bargaining Act, negotiations for Ontario's 5,500 college instructors in 1974 (this figure includes the teaching staff of the former nursing schools, which have now been absorbed into the CAAT system) were conducted at the provincial level by the Civil Service Association of Ontario. In sum, colleges appear to enjoy less freedom than that traditionally accorded to universities.

Ontario's colleges in 1974 faced a faculty-administration bargaining crisis of serious proportions. There is abundant evidence that the present system of management-employee decision-making is inappropriate for a college system. Inordinate fears and tensions between levels of management and faculty have tended to lead to the use of provincially negotiated contracts as the major determinant of working conditions and the yard-stick of reward. College teachers have been working without a contract since September 1, 1973.

A new college entitled Simcoe College is to be located near Orillia. A report released by the Joint Committee on Co-operation

between Universities and Colleges reveals an increase in activities and interchange in areas of mutual concern, such as admission procedure, transfer and sharing of resources. For instance, a three-year art education program is operated jointly by Sheridan College and Erindale College of the University of Toronto. Five of the 15 credits required for the BA degree at the University of Toronto may be obtained at Sheridan. Other areas of university-college cooperation designed to prevent duplication of facilities and programs within a community are described in the report.

While government initiatives have proven beneficial in the birth and growth of colleges, a larger degree of decentralization and freedom for individual colleges to serve society in a multiplicity of ways is clearly called for. The commission proposed that individual CAATs wishing to award distinctive bachelor's degrees to students who had successfully completed appropriate three-year programs should be permitted to do so. Colleges raised dissenting voices. (One would have thought that the case had been made to diminish rather than to enhance the significance of certification. That a "people's college" graduate had the right to be judged on performance rather than institutional certification seems axiomatic.)

Ontario's colleges give striking evidence of citizen support. Full-time enrolment increased 10% in 1974 over 1973 and multi-year plans indicate an annual 8% growth rate. Part-time enrolment annually increases in the neighbourhood of 50%. Official enrolment statistics issued March 1, 1974 by the Ministry of Colleges and Universities indicate that the 22 colleges enlisted 16,330 full-time students in retraining, 2,510 in apprenticeship, 51,878 entitled 'post-secondary' for a total of 70,718. This figure added to a part-time enrolment of 96,806 gives a total of full and part-time enrolment of 167,524. All enrolments stated above are for a certain period in time rather than cumulative for the year.

QUEBEC

Prior to the 1960's education in Quebec was largely either Catholic and French or Protestant and English. For the French, education was largely the prerogative of the Church; the English were given free rein to operate as they saw fit. (Anglo-Catholics had carved out their own existence within the French-Catholic sector.) A critical turning point in the *ancien régime* occurred in May 1961 when the government set up a Royal Commission of Inquiry on Education chaired by Monsignor Alphonse-Marie Parent. The commission — balanced and authoritative — became the architect for massive reforms in the educational structure. Volumes two and three of the report, issued in October 1964, recommended the formation of "institutes" — comprehensive institutions for post-school students preparing them either for university or employment. On May 13, 1964, the ministry of education was established by Bill 60; within a month, Paul Gérin-Lajoie was named the first minister of education in the history of Quebec. In June 1967, the National Assembly passed a bill creating *collèges d'enseignement général et professionnel* (CEGEP). By September 1967, 12 CEGEP (colleges of general and vocational education) had been formed and within five years some 37 dotted the province. Of these four are English-language colleges in the Montreal area. In addition there are 28 private fee-paying colleges which are financed 80% publicly.

As a rule, CEGEP were not created afresh but were built from a reorganization of existing institutions including normal schools, classical colleges and technical institutes. Administered by a public corporation comprising representatives of faculty, students, parents and community, the colleges offered, tuition free, an astonishing breadth of programs with striking contrasts between rural and urban settings. Taken together, the overriding purpose,

in the words of the Parent report, was to provide opportunities "for everyone to continue his studies in the field which best suits his abilities, his tastes and his interests up to the most advanced level he has the capacity to reach". There exists now a certain number of regional colleges whose primary goal is to respond to an area larger than a local district. While the CEGEP are autonomous public corporations, they depend for revenues wholly on the department of education. The departmental agency *Direction générale de l'enseignement collégial* (DIGEC) regulates budgets and issues guidelines regarding curriculum and administrative structures.

Quebec is the only province where university-bound students must enrol first in a community college. Before the CEGEP were created, Quebec had one of the lowest university ratios in all of Canada. The CEGEP and the creation of the University of Quebec in 1969 gave francophone students greater access to university studies and substantially increased university enrolment.

The growth of the CEGEP system has been steady though uneven and restive. Given the enormity of the sociological as well as educational changes, it is understandable that pressures would develop inside and outside college walls. First are the strains of change and growth. Curricular problems, inadequate facilities, shifts from classical studies to technical programs, and student anxiety about employment were among the factors contributing to a province-wide student strike in October 1968, that closed the CEGEPs for a while. The Superior Council of Education, an independent advisory body to the Quebec ministry of education, has accepted a request by the education minister to undertake an extensive evaluation and assessment of the programs, administration and objectives of the province's CEGEP. It will report in late 1974. Considering the corps of masters the CEGEP is obliged to serve — parents, government, industry, professions, taxpayers, not to mention students (with rising expectations) and faculty (with reclassification difficulties) — the present success of the CEGEP is a great tribute to CEGEP educators.

After a period marked by the consolidation of college education within the school system, 1973 was, in many ways, a period of stabilization for the CEGEP. Action was taken to avoid unnecessary changes in the curricula. The educational services became stable and continued to adjust to the needs of the community and society. As a result of the application of budgetary rules and standards, the disparity between the well-endowed CEGEP and those experiencing difficulties was diminished.

The *régime pédagogique* which has been an ongoing issue regarding the optional and compulsory course content is still under review. Its solution awaits the report of the Superior Council of Education. The question of teacher certification remains unresolved although the government is drafting a compulsory certification program for teachers. The classification issue has, however, abated because in many disputes the government has found in favor of the teachers. A classification commission of the government will examine new approaches prior to bargaining next spring.

CLESEC (Comité de liaison entre l'enseignement supérieur et collégial) has moved to become the binding body in CEGEP - university relations. Requirements for entry to university by CEGEP graduates have become uniform across the province. The rapid turnover of senior administrative personnel is a serious problem facing both English and French-language CEGEP. There does not appear to be an immediate solution to this difficulty.

In 1974-75, enrolment in the CEGEP should reach 100,450 and it

is expected that 51% of the students will opt for the academic programs and 49% for vocational.

ATLANTIC PROVINCES

There is a long history of post-school education in the Atlantic provinces. It appears as elsewhere, to be determined as much by politics, race, religion and geography as by educational need. A number of colleges serve a variety of constituencies in the Atlantic provinces - institutes of technology; an agricultural college; a navigational school; a land survey institute; a college of fisheries; marine engineering and electronics - but these do not everywhere function as a system comparable to those in other provinces. A variety of pressures, including the opportunity to share available federal resources among the four provinces, is hastening movement towards college systems with more community control.

The Maritime Provinces Higher Education Act has been proclaimed by the three Maritime provinces, namely, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island. The acts establishing the New Brunswick Higher Education Commission, the Nova Scotia Grants Commission and the Prince Edward Island Higher Education Commission have been repealed. The Maritime Provinces Higher Education Commission has been established under authority of the Maritime Provinces Higher Education Commission Act and now has the responsibility of advising the three governments concerned as to the direction of post-school education in the Maritime provinces.

The New Brunswick government has enacted legislation establishing The New Brunswick Community College. Proclaimed November 1, 1973, the act provides for one provincial board of governors. This new corporate body has the responsibility of advising the ministry of education regarding the pattern and administration of all post-school non-degree programs. The act requires the province to be divided into college regions. Five regional boards have been established to facilitate close communication with the public.

With the proclamation of this legislation, New Brunswick now inaugurates yet another Canadian model of a provincial college system. New Brunswick did not have comprehensive community colleges offering both programs for university preparedness and job readiness. There were two year institutions which provided some academic programs and institutes of technology which offered job oriented programs. These two categories were not combined in any one institution. One reason for the construction of a system with one province-wide board is the flexibility and coordination it affords. Technology, trade and special programs are now operated under the same administration. Previously, institutes of technology operated without a board; they reported directly to the department of education. The new structure is expected to permit greater community consultation and to place the board in closer touch with the needs of students rather than the needs of the staff. In creating a board, albeit a single province-wide body governing all institutions, New Brunswick has followed the lead of the other provinces in interposing a lay body between an institution and the government. Curiously, the provincial board has similarities to the now disbanded Alberta Colleges Commission and to the continuing Ontario Council of Regents.

The only college in Prince Edward Island, Holland College, was founded in 1969. It was modelled along the lines of the Ontario colleges; indeed, its letterhead proudly asserts that it is a 'College of Applied Arts and Technology in Prince Edward Island'. A revised statement of college objectives prepared jointly by representatives of the board, faculty and students emphasizes its

character as a technical training institution 'for students seeking jobs at semi-professional levels'. Very little retraining is done as most of the students are post high school.

In 1968 a Royal Commission on Education and Youth in Newfoundland urged the establishment of community colleges. While there are currently strong feelings that community colleges offering comprehensive programs should be developed, there is no official policy on the matter. In June 1973, a regional college of Memorial University was established at Corner Brook, thus enabling students who live hundreds of miles from St. John's to complete two years of study toward the baccalaureate degree. The director of the college continues as a member of Memorial's faculty. A two-year diploma is also available at the college for those not pursuing a degree. Two technical institutes in Newfoundland - the College of Fisheries and the College of Trades and Technology both operate under their own legislation; both have a board of governors.

No formalized community college system exists in Nova Scotia nor is there widespread concern for one. (The recently published report of the Royal Commission on Education, Public Service and Provincial-Municipal Relations does not mention the community college concept.) Nonetheless, Nova Scotia has long been served by specialized institutions offering post-school programs. The Nova Scotia Institute of Technology, the Nova Scotia Land Survey Institute and the Nova Scotia Teachers College are operated directly by the department of education. The Nova Scotia Agricultural College, operated by the provincial department of agriculture, offers three years of study toward a degree as well as non-degree programs. Perhaps the most significant development in post-school, non-degree studies in 1973 was the mergers creating two new institutions. The former Nova Scotia Eastern Institute of Technology joined with St. Francis Xavier University, Sydney Campus (formerly Xavier Junior College), to form a new autonomous institution with its own board of governors known as the College of Cape Breton. The Act was proclaimed in the summer of 1974. The Marine Navigation School and the Marine Engineering School have been amalgamated and named the Nova Scotia Nautical Institute. Although these new alignments represent a move toward greater economy, efficiency and service to students, Nova Scotia remains (with Newfoundland) as the last province to overhaul its college machinery and create a province-wide college system.

ISSUES

The first issue facing community colleges involves the changing partnership between government and colleges. The long-term coordination and administration of colleges is currently a concern of most provincial governments. While direct government administration of colleges appears to create difficulties, there is a clear public demand for greater planning, coordination and economy.

There are at least four patterns of provincial government management of colleges: (a) direct establishment and operation of institutions - a pattern now largely confined to institutes of technology in western Canada and the Atlantic provinces; (b) a triangular partnership between the government, the colleges and the school district boards - a pattern now existing only in British Columbia; (c) much delegation of provincial administrative responsibility to college boards which are coordinated by a provincial commission or board - a pattern operating in Ontario and New Brunswick; (d) a partnership between the department of education and college boards supplemented by non-governmental college associations, as in Quebec. In all of these

approaches, the contribution of the federal government is subtle, usually disguised, but nonetheless substantial to the capital and operating costs of every public college.

There is no national consensus as to what the proper relationships between Canada's 11 governments and its colleges ought to be. Because tertiary education involves trained manpower, research and other services essential to the national well-being, it is believed by some that the federal government should be directly involved. In fact, there are many buildings housing technical programs within all educational levels which were built with funds derived from federal sources. And yet, many in Canada cling to the belief that education is not a national problem.

The authority for education within provincial boundaries creates certain problems which require continuing dialogue between federal and provincial governments. Mechanisms need to be established for regular communication with a variety of federal government departments if community colleges are to make their maximum contribution to the national life.

Much more public debate is needed to work out the means through which Canadian colleges and their communities can expedite the national, social and cultural goals as determined by the governments of Canada. An examination of the extraordinary diversity of college-government relationships and of the national interest might give rise to such questions as: How is the national concern for trained manpower and the transmission of cultural values to be effected on an on-going basis? How is the public's right to have their community colleges give adequate community services to adults best assured? With increased governmental control, how is local initiative to be maintained? How can centralization of decision-making powers increase without losing local distinctiveness and flexibility?

A second issue concerns the status of institutes of technology in Saskatchewan, British Columbia Alberta and the Atlantic provinces. With the recent exception of British Columbia, all are managed directly by departments of government; their personnel are civil servants. In Quebec, Ontario and Manitoba, existing institutes were absorbed into the college system as it developed in these provinces. Ryerson Polytechnical Institute in Ontario was an exception. In Saskatchewan, however, a recent request of the institutes to have "college" in their titles was refused, presumably to emphasize their distinctiveness from colleges currently under development. In Alberta there has been much debate as to whether the two institutes of technology should be included operationally in the community college system. Provision was made for such an eventuality in the College Act, (1969).

The status of the British Columbia Institute of Technology in the post-secondary non-degree system of B.C. (the only province with a single institute) is of special interest. Opened in 1964, lavishly equipped, it is operated directly by the department of education. BCIT has enjoyed an outstanding reputation among students, industry and other academic institutions. It attracts highly qualified students (frequently it is more difficult to gain entry to BCIT than to B.C. universities), gives them rigorous formal training and practically guarantees them employment. Placement has been nearly 100% of the first seven graduating classes.

In the three western provinces in particular, the question appears to be whether greater coordination, more equitable distribution of funds, better planning at the provincial level and more effective service (less duplication and competition) to students at the local level would result if institutes were to be administered as other colleges are, while at the same time maintaining their specialized character and the high level of public appreciation they currently

enjoy. An additional question is whether the institutes should become, as Ryerson Polytech has, degree granting in particular programs.

A third issue concerns what is *not* known about colleges. Education is Canada's biggest industry. One of every three persons is either a teacher or employed by an educational institution. Twenty cents of every tax dollar raised from all sources goes to education. Colleges are not inexpensive. According to the Worth report, an estimate (1970) by The University of Alberta to maintain a first-year student in the faculty of arts was \$1,726; the average per student expenditure in Alberta's colleges and institutes was \$1,967. *The Learning Society* reports that Ontario spent, in 1971-72, \$3,552 in operating costs per average full-time student in universities and \$2,628 in CAATs. On September 26, 1973, the minister of education in British Columbia announced that her province would be spending one hundred million dollars over a five-year period on a greatly accelerated program to increase the number of colleges and to provide existing institutions with better facilities. (While these figures indicate a considerable investment in college-level education, Canada still has fewer college students proportionately than the United States.) In view of college costs, it seems extraordinary that so little research, planning and publication has been undertaken.

The 1970's require a continuous study of a model or models against which to test the effectiveness of particular types of institutions in achieving societal goals. We have seen (and are seeing) the creation of entirely new provincial systems of post-secondary education to serve a new clientele. Lacking in most provinces prior to the creation of these college systems was a carefully constructed long-range plan. Federal money was found to be available; politicians decided that more institutions were needed and suggested that more was better. The more young adults there are in a classroom for a longer period, the greater the number off unemployment insurance rolls (and the street), the better things are. Impressive as more is, however, the net effect is not known. Little effort has been made on a national basis to study the flow of students through secondary school into various types of institutes, colleges and universities and from there to employment. From a Canadian perspective, the lack of in-depth analyses and the shortage of statistical information about the operation of colleges is something of a disgrace. Very little is known about the mature adult students, where they have come from, why they are studying and what they are going to do. Greater scope and intensity of institutional research and provincial analysis are required throughout the country. Other provinces might well emulate the superior research programs of the Alberta Colleges Commission and of the *Fédération des CEGEP*. The federation is controlled by the colleges but supported with provincial government funding (\$8,000 basic contribution per college plus \$5.50 for each full-time student exceeding 1,500 but not more than 2,565). The federation, by virtue of its independence and generous funding, is able to respond authoritatively to college-defined needs for research and information sharing and to speak with one voice on behalf of all the colleges. Its independence was amply demonstrated when it successfully opposed government attempts in 1973 to legislate new academic regulations for the colleges.

A fourth issue concerns the need for various groupings of college personnel in Canada to meet with one another and discover the ways in which colleges sensitively reflect the social climate, the wealth, the mood for change and above all the political forces (the ultimate decision-makers) operative in each province. Every province has responded to its non-university further education needs in a distinctive fashion. For years, American literature and models have been the guidelines. The opportunity now exists to

study some remarkably creative social inventions right at home. Yet the opportunities to do so on an interprovincial basis are extremely limited. Some provinces virtually forbid out-of-province travel for college personnel. The Association of Community Colleges in Canada (ACCC), with headquarters in Toronto, has facilitated travel to some extent. Founded in 1970 (with American support, from the Kellogg Foundation), it serves as a national clearing house for information, research and as a liaison among colleges. Although its leadership is greatly needed, and its potential capacity to serve the information and planning needs of colleges virtually unlimited, it is seriously underfunded. Other national enterprises that could also serve colleges on an interprovincial basis are floundering for want of support.

A fifth issue is the problem of certification and standards. Colleges, by-and-large, have not invested substantially in the professional growth of faculty. The annual residential seminars in Banff sponsored by the Canadian Community Colleges Institute, entitled "Excellence in the Instructional Process" have given leadership in facilitating in-service training programs. But colleges themselves clearly ought to solve the professional questions inherent in collective bargaining and certification. If they do not, other institutions will.

A sixth issue is the cleavage, now becoming acute, between the rhetoric found in college calendars and the reality. The performance of colleges in community outreach, in programs for persons beyond the conventional college age, in counselling, in imaginative work/study opportunities for students, needs serious examination. Concerning the latter, a happy exception is the Quebec invention — the college *animateur*, a teacher/counsellor who facilitates the out-of-class learning interests of students. In a word, there are those who seriously question the capacity of colleges, institution bound as so many are, to provide valid learning alternatives to traditional modes of learning. The notion that colleges are altering class lines in Canada and contributing to the greater social mobility and democratization of Canadians is a dubious proposition.

LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DU CANADA

par M. Gordon Campbell

(M. Campbell) est l'auteur de l'ouvrage *Community Colleges in Canada*, publié en 1971 par Ryerson-McGraw Hill, et d'autres ouvrages dont une bibliographie annotée sur des documents et des études, en anglais et en français, traitant des collèges. Son livre sur les origines sociologiques des collèges en Alberta doit être publié en 1975 par McClelland et Stewart. M. Campbell a reçu une bourse de recherches du Conseil des Arts du Canada pour continuer ses recherches sur les collèges. Les demandes de renseignements et la correspondance doivent être adressées à M. G. Campbell, faculté d'éducation, Université de Lethbridge [Alberta] T1K 3M4.)

Pour les gens d'un certain âge, le collège communautaire est l'enfant terrible de l'éducation canadienne. Il a révolutionné le monde de l'éducation, menacé les traditions et pris les fonds que d'autres demandaient.

Il a forcé les gouvernements à mettre en place de nouvelles structures administratives et à examiner comment on pourrait répondre le mieux aux exigences de la société en matière d'éducation permanente. Si l'on continue de bien s'en occuper, il est possible que le collège communautaire puisse apporter certaines des réalisations les plus prometteuses dans le domaine de l'éducation au Canada.

Brosser le tableau de ces établissements divers, prétentieux, autoritaires et irrévérents constitue un exercice intrigant. Les commentaires devraient-ils se confiner au collège en tant qu'établissement? Devrait-on mettre l'accent sur l'étudiant — le centre à partir duquel doivent diverger et vers lequel doivent converger toutes les activités du collège? Le "mouvement" des collèges canadiens devrait-il être considéré à partir de la perspective est-ouest du pays dans toute sa diversité? Ou, étant donné les contraintes qu'imposent les champs de compétence déterminés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, contraintes qui séparent les compétences province par province dans le domaine de l'éducation, l'accent devrait-il être mis sur les systèmes provinciaux? Le présent article considérera les collèges en tant que systèmes — leurs origines multiples, leur fonctionnement et leurs défis actuels. Le résumé des caractéristiques et une note sur la terminologie seront suivis de l'historique, de la structure et de la fonction de chaque système; en conclusion, une évaluation sera faite des problèmes qui se posent maintenant aux collèges partout au Canada.

FACETTES DIVERSES

Les collèges canadiens montrent diverses caractéristiques: facilité d'accès, caractère global, aspect communautaire, souplesse, accent mis sur l'enseignement et l'acquisition des connaissances. Les collèges communautaires canadiens ont adopté tous les objectifs suivants ou la plupart d'entre eux: 1) préparer des étudiants à entrer ou à revenir sur le marché du travail; 2) préparer des étudiants qui ont fait des études pré-professionnelles à entrer à l'université; 3) offrir des cours généraux ou de rattrapage à des étudiants de tout âge; 4) offrir une grande variété de services

généraux à la collectivité; 5) offrir des services d'orientation; 6) s'occuper particulièrement de l'étudiant à temps partiel.

Au coeur du système collégial (tout comme du système universitaire) se trouve la politique des admissions. Les collèges sont convaincus que tous les citoyens peuvent s'instruire, que les chances de s'instruire doivent être offertes dans d'autres systèmes que les systèmes scolaires et universitaires existants au plus grand nombre de citoyens possible, que les cours post-scolaires doivent être offerts dans une distance assez facilement accessible (sauf dans les régions où la population est dispersée). La notion d'accès général au collège communautaire suppose des frais peu élevés pour les étudiants, l'accessibilité psychologique, des programmes d'études diversifiés, la possibilité de quitter temporairement les études traditionnelles pour acquérir des connaissances à l'aide d'autres expériences, une orientation soignée, la possibilité de changer de programme d'études alors qu'on étudie au collège, un plus grand champ d'instruction et, par conséquent, de plus grandes possibilités de carrières pour les étudiants à temps partiel qui ont passé l'âge scolaire ordinaire.

Le terme "global" ou "comprehensive" en anglais, bien qu'il soit employé beaucoup dans les collèges, n'a pas la même signification partout au Canada. Dans certaines provinces (l'Alberta et la Colombie-Britannique, par exemple), il signifie un programme d'études comprenant deux années d'études de niveau universitaire, des programmes de carrières conduisant directement à des emplois, des programmes servant à remédier à des lacunes et des programmes de perfectionnement ainsi qu'une variété d'études récréatives, thématiques et générales. Ailleurs, comme en Ontario, les collèges fournissent explicitement d'autres possibilités professionnelles que les universités. Ici, le terme "global" signifie une gamme d'études générales et techniques et d'études de recyclage et des programmes de formation conduisant à presque n'importe quelle autre destination qu'à l'université. Au Québec, les collèges sont considérés comme le troisième palier d'un système en comportant quatre (élémentaire, secondaire, collégial, universitaire). Les instituts de technologie, les collèges d'agriculture, les écoles d'études océaniques ne sont pas compris dans la législation régissant les collèges communautaires. Tout spécialisés qu'ils soient, ils sont certainement des collèges d'enseignement général et professionnel et, à ce titre, ils sont compris dans une définition large du collège communautaire.

L'orientation communautaire d'un collège est déterminée par les principes du collège, son leadership, sa situation (dans le centre-ville, en banlieue ou dans une région rurale), les services éducatifs demandés par la communauté et ses rapports aux autres établissements et organismes d'éducation. On ne s'entend pas du tout sur ce que la qualification de "communautaire" signifie. En Colombie-Britannique, pas un seul collège n'utilise le terme "communautaire" dans son titre. Ce changement a été fait en 1974. En Alberta, le gouvernement défend d'utiliser le terme "junior" dans le titre des collèges et encourage l'emploi du mot "communautaire". Toutefois, seulement deux collèges de l'Alberta mentionnent le mot "communautaire" dans leur titre; un autre se sert du mot "régional". On n'a pas permis aux collèges des arts appliqués et de technologie de l'Ontario d'utiliser le terme "communautaire" quand on a songé à donner un nom à chaque collège. Bon nombre d'administrateurs de collèges du Québec rejetteraient sur-le-champ les conséquences de l'emploi du terme *collège communautaire*.

Du point de vue du programme d'études, le mot "communautaire" ne peut pas être interprété pour signifier que le programme d'études a été destiné à répondre aux besoins locaux seulement. Dans une mesure qu'on n'avait pas prévue auparavant, les collèges ontariens établissent des programmes distinctifs qui

attirent les gens qui habitent hors du voisinage. À vrai dire, bon nombre de collèges de tout le Canada offrent l'enseignement dans des matières où il n'existe aucune possibilité d'emploi dans la région. En Saskatchewan, on estime qu'un diplômé d'institut de technologie sur trois quitte chaque année la province pour se trouver un emploi. En somme, quelle qu'en soit l'interprétation, tous les collèges ont une dimension communautaire. Certains établissements peuvent se spécialiser dans des programmes d'intérêt local. Pour d'autres, l'aspect communautaire peut être une question de situation géographique: un district, une région, la province ou quelque chose de plus grand. Pour la plupart des collèges, en particulier en ce qui concerne l'étudiant à temps partiel du voisinage ou l'étudiant à titre d'adulte âgé de plus de 18 ans (20 ans au Québec) qui ne remplit pas suffisamment les conditions d'admission, le terme "communautaire" signifie la promesse de promouvoir la vie culturelle, intellectuelle et sociale de la région au-delà des cours réguliers de jour et du soir. Un collège n'existe pas seulement pour l'université, l'industrie et les professions ou pour une élite, il fournit aussi une oasis où les travailleurs, les jeunes et tous ceux qui veulent apprendre peuvent retourner régulièrement. De plus en plus, le travail et l'étude s'entremêlent tout au long de la vie. Et bien qu'on ait beaucoup fait pour rendre les collèges accessibles à toutes sortes de gens, on n'a pas porté suffisamment attention au règlement de la méthode et du contenu de l'instruction pour répondre aux besoins.

Les collèges sont des établissements d'enseignement. Alors que les professeurs d'université doivent, en plus de l'enseignement, contribuer à l'avancement des connaissances à l'aide de la recherche et de la consultation, les professeurs de collège doivent accorder la plus grande priorité à l'excellence de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances. Cela ne veut pas laisser entendre que les instructeurs de collège ne font pas grand cas de la recherche ou que les collèges ne doivent pas faire de recherche institutionnelle. La question c'est plutôt qu'un collège est une communauté de gens qui désirent s'instruire, non une communauté de savants. Dans ce sens, il est primordial que ce processus soit axé sur l'individu qui désire s'instruire.

En ce qui a trait à la souplesse, les collèges se sont fixés des buts formidables et élevés: faire naître la motivation chez des étudiants que l'école secondaire a détournés de l'acquisition des connaissances, servir efficacement de nouvelles classes économiques et sociales, établir des salles de classe n'importe où dans la communauté — dans des tours, dans des devantures de magasins ou des sous-sols d'églises, faire sauter les cloisons relatives à la période de temps traditionnelle pour la poursuite des études, offrir les moyens de s'épanouir à des personnes de tout âge. À cette fin, les collèges doivent chercher des approches fraîches et répondre avec zèle et imagination aux besoins de nouveaux groupes. Les études à court terme, les programmes de recyclage et les programmes de perfectionnement ainsi que les chances de poursuivre des études professionnelles et générales pour des groupes de tout âge qui retournent aux études exigent des mécanismes appropriés et souvent inédits d'éducation des adultes.

Voici d'abord quelques observations sur la terminologie. Le mot *transfert* s'applique à des études pour lesquelles on accorde des crédits donnant droit au baccalauréat. Ce terme crée des difficultés au fur et à mesure que les systèmes de collèges communautaires progressent et qu'augmentent les relations entre les différents établissements d'enseignement. Les programmes doivent être élaborés pour pouvoir s'appliquer aux nombreux genres d'établissements. En fait, les étudiants qui ont rempli les exigences en vue de l'obtention d'un grade universitaire fréquentent un collège communautaire pour obtenir une formation technique particulière avant d'entrer sur le marché du travail. *Junior college*

signifie un établissement dont le programme d'études se confine largement à la première année ou aux deux premières années conduisant au baccalauréat accordé ailleurs. Il ne reste que quelques établissements publics de ce genre au Canada. Le terme *postsecondaire* englobe tous les établissements d'enseignement postsecondaire, y compris les universités. Il n'indique pas clairement, toutefois, qu'un troisième niveau ou qu'un troisième système au-delà des systèmes élémentaire et secondaire a fait son apparition au Canada et comprend deux catégories: les établissements qui confèrent des grades et ceux qui n'en confèrent pas. Un meilleur terme, qui incorporerait ces deux divisions, est celui de *tertiaire*. Au Canada anglais, le terme *collège* désigne soit une partie d'une université ou d'un établissement ne conférant pas de grades dont l'accent est mis sur la formation professionnelle, ce qui fait que son objet est très différent de celui d'une université. Le dirigeant d'un collège en Alberta et en Ontario s'appelle *président*, au Québec, *directeur général*, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, *principal*, au Manitoba, *directeur*. Divers titres sont utilisés dans les provinces atlantiques. Un *collège communautaire* est à vocation locale, de niveau tertiaire, ne confère pas de grades, offre des programmes d'études généraux et spécialisés à l'intention des étudiants à plein temps et à temps partiel. La durée normale des études collégiales est de deux ans pour ceux qui projettent d'aller à l'université et jusqu'à trois ans pour ceux qui ont l'intention d'entrer directement sur le marché du travail.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Aucun système collégial canadien ne ressemble plus étroitement au modèle des collèges communautaires américains que celui de la Colombie-Britannique. En même temps, l'affiliation des collèges de cette province était particulièrement canadienne au début. Entre 1903 et 1915, le Collège Victoria (aujourd'hui l'Université de Victoria) était affilié à l'Université McGill bien qu'administré par le Conseil scolaire de Victoria et plus tard, sous la même administration, a été affilié à l'Université de la Colombie-Britannique (qui avait aussi été affiliée à McGill). Les relations étroites entre les collèges et les conseils scolaires demeurent une caractéristique frappante du système collégial de la Colombie-Britannique. (Plus de 46 sur environ 75 districts scolaires participent au fonctionnement des collèges.)

C'est sans aucun doute à John B. Macdonald que l'on doit l'expansion des collèges de la Colombie-Britannique durant les années 60. Son rapport de 1962, *Higher Education in British Columbia and a Plan for the Future*, a recommandé l'établissement de collèges offrant des programmes d'études de deux ans pour des collectivités désignées. Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique de 1958 ont permis la formation de collèges de districts scolaires "dans lesquels l'enseignement des deux premières années universitaires est offert sous l'autorité d'un Conseil d'administrateurs scolaires". Jusqu'en 1963, les collèges étaient obligés d'être affiliés à l'Université de la Colombie-Britannique. Les amendements apportés à la Loi sur l'instruction publique en 1963 ont prévu l'établissement et l'administration de collèges sous la responsabilité de conseils d'administrateurs scolaires élus au niveau local et ont en général facilité la mise en application du rapport Macdonald. Un collège pouvait être établi seulement après que les citoyens avaient passé un plébiscite (approbation de principe) et un référendum (approbation de l'imposition d'une taxe locale particulière pour payer les immobilisations). Les conseils scolaires obtenaient facilement du succès avec les plébiscites; presque tout le monde voulait un collège. Mais il n'en était pas de même des référendums. Les conseils scolaires ont présenté trois référendums sur les immobilisations aux contribuables qui ont approuvé l'établissement d'un seul collège, le Collège Selkirk. Au mois de février 1970, le gouvernement a présenté des modifications

importantes à la Loi sur l'instruction publique: les écoles professionnelles devaient être fusionnées avec les collèges adjacents; les distinctions entre les collèges de districts régionaux étaient abandonnées; le principal n'était plus membre votant au sein du conseil du collège (conseil d'administration), mais son autorité de dirigeant était précisée plus clairement; un conseil se composerait de deux membres nommés par le gouvernement, les surintendants de district des écoles (qui depuis ne fait plus partie du conseil), les membres du conseil scolaire et les représentants de la communauté nommés par le gouvernement. Aucune disposition n'était prise relativement à la représentation des professeurs ou des étudiants.

Neuf collèges globaux offrent présentement des programmes de transfert dans les universités et des programmes conduisant à des carrières; un institut de technologie se concentre sur la formation technique et les études à un haut niveau de compétence. Un dixième collège situé à Abbotsford, nommé le Collège Fraser Valley, a été créé vers la fin de 1974. Quatre collèges sont situés dans les basse-terres, deux dans l'île de Vancouver et quatre dans les terres intérieures. Sept collèges ont maintenant des divisions professionnelles qui, selon la terminologie de la Colombie-Britannique, signifient une formation technique moins poussée en vue d'un emploi. Les collèges sont globaux et mettent l'accent sur la politique d'accès général. Lors d'une enquête sur les étudiants de 12^e année dans les districts collégiaux, effectuée par John Dennison et Alex Turner au mois de juin 1972, les étudiants étaient fortement attirés par le collège le plus près plutôt que par l'université comme leur premier choix pour d'autres études.

Des changements remarquables se produisent dans le système de la Colombie-Britannique. À la suite de l'élection du nouveau gouvernement en 1972, les provinces ont assumé tous les frais d'immobilisations de l'expansion des collèges. Un Groupe d'étude sur les collèges communautaires a été établi par le ministre de l'Éducation en novembre 1973 sous la présidence d'Hazel l'Estrange. Il a terminé ses neuf mois d'audiences publiques qui ont eu pour résultat l'établissement de nouvelles orientations pour le système collégial. À la suite des 75 réunions publiques de janvier et des 100 réunions de mai, le Rapport du Groupe d'étude a été rendu public à la mi-septembre de 1974. Ses 110 recommandations traitent des principaux aspects de l'administration des collèges, des finances et de leurs rôles institutionnels et comprend des propositions pour la première loi sur les collèges de la Colombie-Britannique. Toutes les régions de la Colombie-Britannique doivent être dotées de collèges communautaires. Ces collèges doivent jouer des rôles régionaux en desservant des districts scolaires environnants ainsi que le système d'enseignement non officiel. L'accent est mis principalement sur l'aspect communautaire et d'éducation permanente. On recommande de faire une étude sur la possibilité de découvrir des moyens visant à promouvoir l'acquisition des connaissances durant toute la vie, entre autres en établissant des congés d'études pour les travailleurs. Certaines recommandations ont déjà été mises en application - on a triplé l'aide financière accordée aux étudiants de la Colombie-Britannique et on a offert, pour la première fois, de l'aide financière aux étudiants à temps partiel.

En 1974, la province a adopté sa première loi établissant un institut de technologie. Auparavant, l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique était administré directement par le ministre de l'Éducation. La loi établit un Conseil d'administration et détermine des pouvoirs corporatifs pour l'Institut de technologie.

Le ministre de l'Éducation a promis d'annoncer une politique gouvernementale avant 1975 concernant les propositions imaginatives, mais contestataires de la Commission royale

d'enquête sur l'enseignement post-secondaire dans la région de Kootenay impliquant le Collège Selkirk, l'Université Notre-Dame, l'École des arts de Kootenay et l'ancienne École professionnelle de Nelson.

Les changements et l'expansion se produisent rarement sans que des conflits les accompagnent. En septembre 1974, le Collège de la ville de Vancouver a été divisé par un conflit impliquant l'Association des enseignants du cours professionnel. Cet incident traduit simplement l'importance croissante que prend la négociation collective dans tous les établissements de niveau tertiaire de la Colombie-Britannique et, à vrai dire, de tout le Canada.

ALBERTA

L'Alberta n'a pas connu de changements radicaux dans sa structure éducative comme ceux dont ont été témoins le Québec et l'Ontario. Tout comme en Colombie-Britannique, son système d'éducation est en expansion constante.

Administré par des conseils scolaires élus au niveau local et financé par les taxes des contribuables de la localité, un "junior college" public a d'abord été établi à Lethbridge en 1957 en vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique de l'Alberta. La Loi sur l'instruction publique des "junior colleges" (1958) exigeait que les "junior colleges" soient affiliés à une université et appuyés en partie par les taxes des contribuables de la localité. Des collèges ont été établis à Red Deer (1964), à Medicine Hat (1965), et à Grande Prairie et Calgary (1966). Les nouvelles mesures législatives de la Loi sur les collèges (1969) ont modifié les systèmes existants et y ont ajouté la Commission des collèges de l'Alberta, conseil composé de neuf membres ayant de grands pouvoirs financiers et d'autres pouvoirs de réglementation. En vertu des mesures législatives de 1969, les collèges devenaient indépendants des divisions scolaires locales et l'appui des contribuables a été remplacé par le financement du gouvernement provincial. Une structure modifiée des conseils de collèges prévoyait huit membres, y compris cinq choisis par le gouvernement, le président et un représentant des professeurs et des étudiants respectivement. (Les autres provinces qui comptent des représentants des étudiants et des professeurs au sein de conseil sont le Québec et la Saskatchewan.) Comme auparavant, les collèges devaient être globaux et offrir des programmes d'études généraux, parallèles à l'université et conduisant à des carrières.

En 1969-70, deux nouveaux faits importants se sont produits. Le Livre Blanc du gouvernement, intitulé *Post-secondary education until 1972*, a annoncé l'établissement d'un nouveau collège universitaire et communautaire dans la région d'Edmonton. Plus tard, le gouvernement a commandé à Walter H. Worth de faire une étude sur le système d'éducation de la province. Son rapport, *A future of choices: a choice of futures*, paru trois ans plus tard, contenait des recommandations renversantes sur les collèges. Par exemple, il a proposé (et cela a été mis en application) la dissolution de la Commission des collèges de l'Alberta et de la Commission des universités de l'Alberta et la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur qui travaillerait avec le ministère de l'Éducation existant. Tous les collèges, les instituts de technologie, les écoles d'agriculture et les écoles professionnelles relèvent maintenant de ce nouveau ministère. La Commission des collèges de l'Alberta avait effectué, avant sa dissolution au mois de mars 1973, un vaste programme de recherches et de planification digne de considération, y compris un plan directeur intitulé *Master plan for non-university colleges* et publié au mois de septembre 1972.

Trois nouveaux faits importants touchant le système des collèges

se sont produits en 1974. Premièrement, le rapport final proposant l'établissement d'un Collège de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pour la région de Peace River a été déposé en même temps à l'Assemblée législative de ces deux provinces en mai. Le rapport propose l'amalgamation du Collège régional de Grande Prairie et du Collège Fairview et l'affiliation avec divers centres éducatifs du Nord est de la Colombie-Britannique. Deuxièmement, le gouvernement a établi un Conseil de la transférabilité au sein duquel siègent des représentants des universités et collèges. Le gouvernement doit nommer un président à plein temps. Ce pas décisif traduit la détermination du gouvernement de remédier aux insatisfactions accumulées au cours des années concernant le placement approprié de tous les étudiants qui entrent dans les établissements d'enseignement de niveau tertiaire de l'Alberta ou qui y transfèrent. Troisièmement, le gouvernement a établi un programme de longue portée de politique de coordination. L'objectif principal de cette politique est de fournir des moyens systématiques et justes grâce auxquels on puisse coordonner la recherche, le développement, l'évaluation et la mise en application des nouveaux programmes dans toutes les universités et tous les collèges de l'Alberta.

Selon les statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, il y avait en 1973-74 5,930 étudiants à plein temps inscrits dans le système public des collèges comparativement à 7,865 étudiants à plein temps dans les deux instituts de technologie. En d'autres mots, il y avait plus d'étudiants dans les deux instituts de technologie que dans les six collèges combinés. Les inscriptions à plein temps dans les collèges publics, les collèges d'agriculture et les instituts de technologie s'élevaient à 14,611, ce qui représente 65% de la population âgée de 18 à 24 ans qui comprend 214,000 personnes comparativement aux 13,600 inscriptions à plein temps dans les deux premières années des universités de l'Alberta. Par conséquent, il y a à peu près le même nombre de nouveaux étudiants inscrits dans les universités que dans les collèges.

SASKATCHEWAN

Les gouvernements de la Saskatchewan ont ouvert de nouvelles voies dans le domaine des mesures législatives et sociales et la Loi sur les collèges communautaires de 1973 ne fera probablement pas exception. Cette loi prévoit la formation de conseils collégiaux régionaux ayant l'autorité d'établir toute la programmation à l'intention des adultes dans leur région respective. Elle établit un système collégial sans campus ou sans de nouveaux immeubles; elle envisage l'éducation des adultes (en tant que distincte de la scolarité) comme un processus fondamental de la société démocratique qui commence là où sont les gens et selon leurs termes. Il reste à déterminer si l'organisation qu'on doit faire est à juste titre un système de collèges communautaires plutôt qu'un important développement des classes d'éducation permanente que connaissent bien les citoyens des régions rurales de la Saskatchewan en particulier.

Il y a déjà un certain temps que la province essaie de se lancer dans cette aventure. Dans les années 30, il y avait sept "junior colleges" dans la province, dont un certain nombre étaient des collèges confessionnels. La plupart d'entre eux se sont affiliés à l'Université de la Saskatchewan ou sont devenus des écoles secondaires. La première division d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation a été établie en 1944. Entre ce moment-là et 1950, il y a eu un vaste programme d'éducation des adultes "lighted school" coordonné par des groupes régionaux travaillant sur le terrain aidant les collectivités à encourager les arts, les affaires publiques et les relations humaines. Le Centre d'études communautaires, créé à l'Université en 1957, a acquis une reconnaissance nationale pour son approche du progrès rural communautaire. En 1966, le Centre a été dissous, la Division de

l'éducation des adultes a été éliminée progressivement et les personnes travaillant sur le terrain dans les diverses régions se sont retirées.

En 1967, un comité présidé par J.W.T. Spinks, Président de l'Université de la Saskatchewan, a recommandé l'établissement d'un système collégial mitoyen appelé "middle range". Un comité consultatif, responsable au ministre de l'Éducation, a proposé en 1970 d'instituer un système de "collèges d'arts et de sciences appliqués" dans les quatre grandes villes de la province. Le rapport du comité comportait une ébauche de mesures législatives.

Le nouveau gouvernement élu en 1971 a convoqué deux conférences pour faire l'appréciation des mesures législatives proposées. On y a trouvé des lacunes: les propositions ont semblé trop traditionnelles, trop peu préoccupées des gens et du progrès rural communautaire. Mettant de côté cette ébauche, le ministre de l'Éducation a chargé un comité consultatif de faire des recherches dans la province pour établir un système plus approprié. Cinquante réunions ont eu lieu auxquelles ont participé environ 3,000 citoyens. Le comité a présenté son rapport le 15 août 1972 et a recommandé l'établissement d'un système provincial unique en son genre au Canada.

Le mot clef de la nouvelle proposition n'est pas 'collège' mais 'communautaire'. Le personnel permanent, tout comme les cours permanents, doivent être évités autant que possible; au contraire, le collège aura recours aux ressources locales et conclura des contrats de service avec les universités et les instituts de technologie. On utilisera pleinement les bibliothèques régionales et provinciales et d'autres organismes gouvernementaux. Après qu'il eût terminé son rapport sur les collèges, le président du Comité consultatif, Ron Faris, a été enjoint de faire un rapport sur l'établissement d'un système intégré de communication en matière d'éducation pour cette province. Son rapport intitulé *Saskmedia*, publié en juin 1973, a recommandé d'intégrer l'essor des collèges et des communications en utilisant le système des bibliothèques régionales comme moyen de diffusion des médias dans la province. On a donné rapidement suite à ce rapport. Quatre régions choisies à titre d'essai, chacune comportant des caractéristiques démographiques uniques, ont été établies après qu'on eût procédé à un développement collégial et communautaire. Les premiers collèges fonctionnent depuis un an et on vient d'annoncer l'établissement de cinq autres collèges afin que toute la Saskatchewan soit desservie par des collèges communautaires en 1975. Bref, la Saskatchewan tente une expérience visant à déterminer si l'on peut créer un système provincial de collèges communautaires dans lequel l'acquisition des connaissances n'est pas associée à un établissement d'enseignement, mais plutôt à une collectivité particulière. Les conséquences de cette entreprise sont de longue portée. Mettre le pouvoir dans les mains de ceux qui acquièrent les connaissances plutôt que de le donner aux établissements d'enseignement présente des dilemmes peu familiers aux éducateurs.

Entre-temps, la Saskatchewan continue à être desservie par trois instituts de technologie administrés directement par la Division des collèges du ministère de l'Éducation permanente. Le 1^{er} septembre 1973, l'Institut de Saskatoon a changé son nom en celui d'Institut Kelsey des arts et des sciences appliqués, l'Institut de Regina s'appelle maintenant l'Institut Wascana des arts et des sciences appliqués. Le nom de l'Institut de la Saskatchewan d'études techniques à Moose Jaw demeure le même.

Dans leur première saison, les quatre collèges ont donné 1,090 cours à 15,582 personnes y compris sept cours donnant droit à des crédits universitaires, 17 cours de formation à des emplois et plus

de 1,000 cours d'intérêt général comprenant en moyenne de 20 à 25 heures par cours. Depuis l'étape de la planification à la fin de 1972 jusqu'à la fin de mars 1974, les collèges communautaires ont coûté à la province seulement \$734,000 y compris les subventions spéciales de démarrage de \$114,000. En somme, le gouvernement tente de mettre en application un concept des collèges comportant des frais de fonctionnement peu élevés, n'ayant pas d'immobiliers et de personnel coûteux et mettant l'accent sur la mobilité, la souplesse et l'initiative apportée au maximum dans chaque collectivité.

Le Collège communautaire régional et Centre professionnel de Prince Albert, établi il y a quelques années, est maintenant incorporé dans les mesures législatives de 1973.

Depuis juillet 1974, sept nouveaux collèges communautaires sont en voie de développement. Les régions nouvellement créées, bien qu'elles ne soient pas établies fermement, sont les suivantes: Kindersley-Biggar; Moose Jaw; Nipawin; North Battleford; Regina; Saskatoon; et Souris-Estevan. On ne prévoit pas établir de conseils et mettre des cours sur pied dans ces nouvelles régions avant 1975.

MANITOBA

Le Manitoba a partagé avec ses provinces-soeurs des Prairies une tradition de collèges privés confessionnels et d'écoles d'études techniques publiques. En 1969, l'Institut de technologie du Manitoba et deux écoles professionnelles ont reçu le nom de collèges communautaires. Leur structure et leurs fonctions demeurent en grande partie les mêmes et ils sont administrés non pas par un conseil d'administration, mais directement par le ministère des Affaires collégiales et universitaires.

Un groupe d'étude sur l'enseignement postsecondaire, établi au mois de février 1972 sous la présidence de Michael Oliver, Président de l'Université Carleton, a recommandé en novembre 1973 des réformes importantes concernant les collèges. Le groupe d'étude a proposé qu'une commission d'étude sur l'enseignement postsecondaire soit formée et que l'enseignement postsecondaire soit organisé sur le plan régional. Winnipeg aurait été divisé en deux régions, l'une ayant la responsabilité de l'enseignement français dans la ville et dans la province. Le reste de la province aurait été divisé en quatre régions. Les coordonnateurs régionaux aideraient les collectivités à conclure des contrats de services avec les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'étude a critiqué la centralisation, le manque de souplesse et de direction locale de la structure existante. Il a recommandé la décentralisation administrative, en particulier au sein des bureaux du gouvernement provincial, moins de dépendance des programmes de recyclage des adultes financés par le gouvernement fédéral et un système de financement particulier à chaque collège. Le groupe d'étude du gouvernement fait présentement l'objet d'un examen par les fonctionnaires.

ONTARIO

L'un des nouveaux faits les plus spectaculaires de l'histoire de l'éducation au Canada s'est produit le 21 mai 1965 quand le ministre ontarien de l'Éducation d'alors, M. William G. Davis, a présenté le Bill 153, une Loi sur la modification de la Loi du ministère de l'Éducation, visant à pourvoir à l'établissement immédiat d'un système de collèges des arts appliqués et de technologie (CAAT). Le ministre a qualifié de crise la situation existante. Dans le passé, l'Ontario avait mis fin à ces crises en modifiant ou en apportant des compléments à ses systèmes secondaire ou universitaire. La nouvelle mesure ministérielle à l'intention des collèges créait, toutefois, un système entièrement

nouveau d'établissements postsecondaires aussi valables que les universités et non pas comme des étapes préalables à l'université. Vingt collèges ont été établis dans l'espace de quelques mois. Certains ont été créés de toutes pièces, d'autres ont incorporé les quatre instituts de technologie existants, trois centres professionnels, l'École minière de Hailbury et trois instituts de métiers.

Le système des CAAT, il faut le souligner, avait pour objet non pas d'imiter simplement le modèle des "junior colleges" américains qui se fonde largement sur le système de transfert à l'université, mais plutôt d'être une solution unique de remplacement du système universitaire, fonctionnant différemment de ce système et étant profondément engagé envers les communautés locales. (Il n'y a encore aucun programme de transfert à l'université au sein du système de l'Ontario bien que les universités de cette province aient accepté d'admettre des diplômés des collèges en leur accordant des équivalences et en se fondant sur la valeur de chaque individu.) Toutefois, l'accent est mis sur la carrière envisagée de l'étudiant, ce dernier étant préparé par le système des CAAT à des emplois paraprofessionnels dans le monde des affaires, de l'industrie et des services publics de toutes sortes.

On peut résumer brièvement la raison d'être du Bill 153. Premièrement, il est plein de bon sens de pourvoir aux besoins de formation d'une foule de diplômés d'écoles secondaires partout dans la province qui ont besoin de formation technique en vue d'un emploi, mais qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à l'université. Deuxièmement, l'économie de l'industrie a exigé du personnel qualifié plus compétent. Troisièmement, le gouvernement avait déjà mis en marche des réformes massives d'expansion des secteurs secondaires et universitaires; ce dont on avait besoin maintenant, c'était d'une foule de chances de poursuivre des études à plein temps et à temps partiel pour les citoyens qui n'avaient pas pu le faire auparavant. Enfin, les diplômés du secondaire de 1966 que la formation n'avait pas préparés à l'université étaient obligés d'entrer sur le marché du travail. En établissant les collèges, on allait accorder aux diplômés du secondaire l'égalité des chances de s'instruire, eux qui jusqu'ici avaient été placés devant l'alternative suivante: l'université ou le monde du travail.

Aujourd'hui, l'étudiant ambitieux peut fréquenter 15 universités à caractère public, un institut polytechnique, un collège des arts et quatre collèges de technologie agricole, et un certain nombre d'écoles professionnelles en plus des 22 CAAT — ces derniers ayant des campus dans plus de 50 villes.

Au mois de septembre 1973, toutes les écoles de sciences infirmières de l'Ontario ont été incorporées au système des CAAT. Le contrôle financier des collèges relève de la Division des affaires collégiales du ministère des Collèges et Universités. Un groupe consultatif du ministre, le Conseil ontarien des régents, composé de 15 membres nommés par le gouvernement, fournit des conseils sur de nouveaux programmes et sur des questions autres que les questions financières. C'est la Division qui est responsable de l'allocation des fonds. Chaque collège est organisé comme une société distincte ayant un conseil d'administration de 12 membres. Le président du collège est membre d'office du conseil d'administration.

Comme au Québec, le gouvernement de l'Ontario s'est servi durant les années 60 du système postsecondaire non universitaire généralement comme instrument de réforme sociale et afin de permettre à tout citoyen qui le désirait et le pouvait de poursuivre ses études. Les nouveaux établissements, ainsi que ceux déjà existants, ont été financés avec prodigalité. Le gouvernement a

aussi été généreux dans l'aide financière qu'il a accordée aux étudiants. À la fin des années 60, il s'agissait de savoir si les coûts des collèges et des universités devaient rester prioritaires. La commission chargée de faire enquête dans ce domaine et sur des questions se rapportant à l'enseignement postsecondaire a été établie le 15 avril 1969 et son rapport final, *The Learning Society*, a été remis le 20 décembre 1972.

Ce qui a préoccupé la commission, entre autres, c'est le degré restreint de pouvoirs décisionnels au sein de chaque collège. Si les pouvoirs sont centralisés, les initiatives locales peuvent être contrecarrées, rendant ainsi le terme "collège communautaire" contradictoire. Les étudiants et les professeurs, par exemple, ne sont pas représentés au sein du conseil d'administration. (Environ la moitié des collèges ont maintenant des professeurs et des étudiants qui assistent aux réunions du conseil à titre d'observateurs et on exerce de plus en plus de pressions pour qu'ils soient nommés membres du conseil.) En outre, en vertu de la Loi sur les négociations collectives des employés de la couronne, les négociations des 5.500 professeurs de collège en 1974 (ce chiffre comprend le personnel enseignant des anciennes écoles de sciences infirmières maintenant intégrées au système des CAAT) ont été engagées au niveau provincial par l'Association de la fonction publique de l'Ontario. En somme, les collèges semblent jouir de moins de liberté que ce qu'on accordait aux universités auparavant.

En 1974, les collèges de l'Ontario font face à une crise dans les négociations entre les enseignants et l'administration, qui prend des proportions alarmantes. Cela prouve que le présent système de prise de décision par des employés n'est pas approprié aux collèges. Des craintes et des tensions peu ordinaires entre les différents niveaux d'administration et les enseignants ont eu pour effet le recours aux contrats négociés au niveau provincial comme facteur déterminant des conditions de travail et de promotion. Les professeurs de collège travaillent sans contrat depuis le 1er septembre 1973.

Un nouveau collège, le Collège Simcoe, doit être situé près d'Orillia. Un rapport publié par le Comité mixte pour la coopération entre les universités et les collèges, révèle un accroissement d'activités et d'échanges dans les domaines d'intérêt mutuel, comme les procédés d'admission, les transferts et le partage des ressources. Par exemple, un programme d'études de trois ans en arts est offert conjointement par le Collège Sheridan et le Collège Erindale de l'Université de Toronto. Cinq des 15 crédits nécessaires pour l'obtention du BA à l'Université de Toronto peuvent être obtenus au Collège Sheridan. D'autres domaines de collaboration universitaire-collégiale visant à empêcher la duplication des installations et des programmes au sein de la collectivité sont décrits dans le rapport.

Bien que les initiatives du gouvernement se soient avérées bénéfiques dans la création et la croissance des collèges, il est clair que les collèges individuels ont besoin d'un plus grand degré de décentralisation et de liberté afin de servir la société de multiples façons. La commission a proposé que chaque CAAT désirent accorder des baccalauréats distincts aux étudiants qui avaient terminé avec succès les programmes appropriés de trois ans devraient pouvoir le faire. Les collèges n'ont pas été unanimes à ce sujet. (On aurait dit que cette mesure avait été prise pour diminuer plutôt que rehausser la signification du diplôme. Il semble axiomatique qu'un diplômé d'un "collège populaire" ait le droit d'être jugé sur sa performance plutôt que sur la titularisation institutionnelle.)

Les collèges de l'Ontario sont la preuve tangible de l'appui des citoyens. Les inscriptions à plein temps ont augmenté de 10% en

1974, par rapport à 1973, et des plans s'échelonnant sur plusieurs années indiquent un taux annuel de croissance de 8%. Les inscriptions à temps partiel augmentent chaque année aux environs de 50%. Les statistiques officielles sur les inscriptions, publiées le 1er mars 1974 par le ministère des Collèges et Universités, indiquent que sur les 22 collèges compris dans le rapport, 16,330 étudiants à plein temps sont inscrits aux cours de recyclage, 2,510 comme apprentis et 51,878 comme étudiants du niveau 'postsecondaire' pour un total de 70.718 étudiants. Ce nombre ajouté aux 96.806 inscriptions à temps partiel donne un total de 167.524 inscriptions à plein temps et à temps partiel. Toutes les inscriptions mentionnées ci-dessus sont pour une certaine période de temps plutôt que cumulatives pour l'année.

QUÉBEC

Avant les années 60, l'éducation au Québec était en grande partie catholique et française ou protestante et anglaise. Pour les francophones, l'éducation était surtout la prérogative de l'Église; les anglophones ont été laissés libres d'agir comme bon leur semblait. (Les Anglo-catholiques s'étaient taillés leur propre existence au sein du secteur franco-catholique.) Un point critique de l'ancien régime s'est produit au mois de mai 1961 quand le gouvernement a établi la Commission royale d'enquête sur l'enseignement présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent. Cette Commission — équilibrée et revêtue d'autorité — a été l'architecte des réformes massives qui se sont produites dans la structure éducative. Les volumes deux et trois du rapport, publiés au mois d'octobre 1964, recommandaient la formation "d'instituts" — établissements globaux pour les étudiants du niveau postsecondaire qui se préparent à entrer à l'université ou sur le marché du travail. Le 13 mai 1964, le Bill 60 a établi le ministère de l'Éducation et un mois plus tard, Paul Gerin-Lajoie était nommé ministre de l'Éducation, le premier dans l'histoire du Québec. Au mois de juin 1967, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi créant les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Au mois de septembre 1967, 12 CEGEP étaient établis et cinq ans plus tard la province en comptait 37. Parmi ceux-ci, quatre sont des collèges anglophones de la région de Montréal. Il y a, en outre, 28 collèges privés qui demandent des frais de scolarité et qui sont financés par des fonds publics dans une proportion de 80%.

En règle générale, les CEGEP n'ont pas été créés de toutes pièces, mais à partir d'une réorganisation d'établissements existants comprenant les écoles normales, les collèges classiques et les instituts d'études techniques. Administrés par une société publique comprenant des représentants des professeurs, des étudiants, des parents et de la collectivité, les collèges ont offert, gratuitement, une variété étonnante de programmes d'études ayant des contrastes frappants entre les cadres ruraux et urbains. Dans l'ensemble, l'objectif primordial, selon les mots du rapport Parent, était de fournir les chances "à chacun de continuer ses études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts jusqu'au niveau le plus avancé qu'il peut atteindre". Il existe maintenant un certain nombre de collèges régionaux dont le but premier est de répondre aux besoins d'un secteur plus vaste qu'une région locale. Alors que les CEGEP sont des sociétés publiques autonomes, ils dépendent entièrement du ministère de l'Éducation quant à leurs revenus. La Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC), organisme ministériel, réglemente le budget et émet les directives relatives aux structures des programmes d'études et aux structures administratives.

Le Québec est la seule province où les étudiants qui veulent aller à l'université doivent d'abord passer par un collège communautaire. Avant la création des CEGEP, le Québec avait l'un des taux de fréquentation universitaire le plus bas de tout le Canada. Les

CEGEP et la création de l'Université du Québec en 1969 ont donné aux étudiants francophones une plus grande possibilité de poursuivre des études universitaires et ont augmenté d'une façon importante les inscriptions dans les universités.

La croissance du système des CEGEP s'est faite régulièrement bien que d'une façon inégale. Étant donné l'énormité des changements sociologiques et éducatifs, il est compréhensible que des pressions se manifestent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de collège. Il y a, entre autres, les contraintes provoquées par le changement et la croissance. Les problèmes des programmes d'études, des installations insuffisantes, le passage des études classiques aux programmes techniques et les étudiants soucieux d'obtenir un emploi, tout cela a contribué à la grève des étudiants qui a eu lieu dans la province au mois d'octobre 1968 et qui conduit à la fermeture des CEGEP pour un certain temps. Le Conseil supérieur de l'éducation, en tant qu'organisme consultatif indépendant du ministère de l'Éducation du Québec, a accepté la demande du ministre de l'Éducation d'entreprendre une évaluation en profondeur des programmes, de l'administration et des objectifs des CEGEP de la province. Il fera rapport à la fin de 1974. Considérant le corps de maîtres que les CEGEP sont obligés de servir — parents, gouvernement, industrie, professions, contribuables, sans parler des étudiants (qui ont des aspirations de plus en plus grandes) et des professeurs (qui ont des difficultés de reclassement) — le succès actuel des CEGEP est un vibrant hommage aux éducateurs cégépiens.

Après une période marquée par la consolidation des études collégiales au sein du système d'éducation, 1973 a été, sous de nombreux rapports, une période de stabilisation pour les CEGEP. On a pris des mesures pour éviter des changements non nécessaires dans les programmes d'études. Les services éducatifs sont devenus stables et permanents pour répondre aux besoins de la collectivité et de la société. À la suite de l'application des règles et des normes budgétaires, on a constaté un écart moins grand entre les CEGEP bien dotés et ceux qui connaissent des difficultés financières.

Le régime pédagogique a toujours été un problème en ce qui a trait à la teneur des cours optionnels et obligatoires et on en fait toujours l'examen. On attend le rapport du Conseil supérieur de l'éducation avant de prendre des mesures pour le solutionner. La question des brevets d'enseignement n'est pas encore résolue bien que le gouvernement rédige un programme de brevets obligatoires pour les enseignants. Le problème du classement pour sa part est en veilleuse étant donné que le gouvernement a constaté que bon nombre de questions litigieuses étaient en faveur des enseignants. Une commission gouvernementale chargée de s'occuper de cette question fera l'examen des nouvelles approches avant les négociations collectives du printemps prochain.

CLESEC (Comité de liaison entre l'enseignement supérieur et collégial) est devenu l'organisme de liaison entre les CEGEP et les universités. Les conditions d'admission à l'université pour les diplômés des CEGEP sont maintenant uniformes dans toute la province. Le roulement rapide du personnel administratif supérieur constitue un problème sérieux auquel font face les CEGEP anglophones et francophones. Il ne semble pas y avoir de solution immédiate à ce problème.

En 1974-75, les inscriptions dans les CEGEP devraient atteindre 100,450 et on prévoit que 51% des étudiants opteront pour les programmes d'études générales et 49% pour les études professionnelles.

PROVINCES ATLANTIQUES

L'historique de l'enseignement postsecondaire dans les provinces

atlantiques est long. Il semble être déterminé, comme ailleurs, tout autant par la politique, la race, la religion et la géographie que par les besoins du domaine de l'éducation. Un certain nombre de collèges - des instituts de technologie, un collège d'agriculture, une école d'études océaniques, un institut de géodésie, un collège des pêcheries, de génie maritime et d'électronique - desservent une variété d'étudiants dans les provinces atlantiques, mais ces écoles ne fonctionnent pas partout comme un système comparable à celui des autres provinces. Diverses pressions, y compris la possibilité de partager entre les quatre provinces les ressources fédérales mises à leur disposition, hâtent le mouvement vers des systèmes collégiaux ayant un pouvoir plus communautaire.

La Loi sur l'enseignement supérieur des provinces maritimes a été décrétée par les trois provinces maritimes à savoir la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Les lois établissant la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, la Commission des subventions de la Nouvelle-Écosse et la Commission de l'enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard ont été abrogées. La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes a été établie sous l'autorité de la loi de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et a maintenant la responsabilité de conseiller les trois gouvernements sur la direction des études postsecondaires dans les provinces maritimes.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décrété la loi établissant les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, le 1^{er} novembre 1973. Cette loi comporte des dispositions pour l'établissement d'un Conseil provincial d'administration ayant la responsabilité de conseiller le ministre de l'Éducation sur l'organisation et l'administration de tous les programmes d'études postsecondaires ne conduisant pas à des grades. Elle exige que la province soit divisée en régions collégiales. Cinq conseils régionaux ont été établis afin de faciliter les communications avec le public.

Le Nouveau-Brunswick inaugure ainsi un autre modèle canadien de système provincial de collèges. Le Nouveau-Brunswick n'avait pas de système global de collège communautaire offrant des programmes d'études préparatoires à l'université et au monde du travail. Il y avait des établissements d'enseignement offrant des programmes d'études générales et des instituts de technologie qui offraient des programmes axés sur des carrières. Ces deux catégories n'ont pas été combinées en un seul établissement d'enseignement. On a opté pour un système administré par un Conseil provincial à cause de la souplesse et de la coordination qu'il offrait. Les programmes technologiques, commerciaux et spéciaux relèvent maintenant de la même administration. Antérieurement, les instituts de technologie fonctionnaient sans Conseil et étaient directement responsables au ministère de l'Éducation. On prévoit que la nouvelle structure permettra une plus grande consultation avec la communauté et rendra le Conseil plus au courant des besoins des étudiants que des besoins du personnel. En créant un tel Conseil, bien que ce soit un Conseil provincial unique administrant tous les établissements d'enseignement; le Nouveau-Brunswick a suivi l'exemple des autres provinces en interposant un conseil composé d'administrateurs entre un établissement d'enseignement et le gouvernement. Il est curieux de constater que ce Conseil provincial a des ressemblances avec la Commission des collèges de l'Alberta, maintenant dissoute, et le Conseil ontarien des régentes qui existe toujours.

Le seul collège de l'Île-du-Prince-Édouard, le Collège Holland, a été fondé en 1969. Il a été modélisé sur les collèges de l'Ontario; à vrai dire, il affiche fièrement le titre de 'Collège des arts appliqués et de technologie de l'Île-du-Prince-Édouard'. L'énoncé des

objectifs du Collège, révisé conjointement par des représentants du Conseil, du corps enseignant et des étudiants, met l'accent sur son caractère d'établissement de formation technique 'pour les étudiants qui se cherchent un emploi au niveau semi-professionnel'. On fait très peu de recyclage vu que la plupart des étudiants ont terminé leurs études secondaires.

À Terre-Neuve, la Commission royale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse a recommandé fortement en 1968 qu'on établisse des collèges communautaires. Bien qu'on soit fortement d'accord à l'heure actuelle pour qu'il y ait des collèges communautaires offrant des programmes globaux, il n'existe aucune politique officielle à ce sujet. En juin 1973, un collège régional de l'Université Memorial a été établi à Corner Brook, permettant ainsi aux étudiants qui habitent à des centaines de milles de St. John's de terminer deux années d'études en vue du baccalauréat. Le directeur du collège continue d'être membre du corps professoral de l'Université Memorial. Un programme de deux ans conduisant au diplôme est également offert au collège à l'intention de ceux qui n'étudient pas en vue d'obtenir un grade. Deux instituts de technologie de Terre-Neuve - le Collège des pêcheries et le Collège de commerce et de technologie, fonctionnent tous deux en vertu de leur propre législation et ont chacun un Conseil d'administration.

Il n'existe pas de système proprement dit de collèges communautaires en Nouvelle-Écosse et on ne semble pas s'en soucier beaucoup non plus. (Le rapport qu'a publié récemment la Commission royale d'enquête sur l'éducation, les services publics et les relations provinciales-municipales ne fait pas mention des collèges communautaires.) Néanmoins, la Nouvelle-Écosse est desservie depuis longtemps par des établissements spécialisés offrant des programmes d'études postsecondaires. L'Institut de technologie de la Nouvelle-Écosse, l'Institut de géodésie de la Nouvelle-Écosse et le Collège de formation des maîtres de la Nouvelle-Écosse relèvent directement du ministère de l'Éducation. Le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, administré par le ministère provincial de l'Agriculture, offre un programme d'études de trois ans conduisant à un grade ainsi que des programmes d'études ne conduisant pas à des grades. Le nouveau fait le plus important à signaler dans les études postsecondaires ne conduisant pas à un grade en 1973 est peut-être la création de deux nouveaux établissements. L'ancien Institut de technologie de l'est de la Nouvelle-Écosse s'est joint à l'Université St. Francis Xavier, Campus de Sydney (autrefois le Xavier Junior College), pour former un nouvel établissement autonome ayant son propre Conseil d'administration connu sous le nom de Collège du Cap Breton. La loi établissant ce Collège a été décrétée à l'été de 1974. L'École de navigation maritime et l'École de génie maritime ont été fusionnées et portent le nom d'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse. Bien que ces nouveaux faits représentent une tendance vers une plus grande économie, une plus grande efficacité et de meilleurs services rendus aux étudiants, la Nouvelle-Écosse reste (avec Terre-Neuve) la dernière province à faire l'examen de son système d'études collégiales et à créer un système provincial de collèges.

PROBLÈMES

Le premier problème auquel font face les collèges communautaires est celui des relations changeantes entre le gouvernement et les collèges. La coordination et l'administration à long terme des collèges préoccupent actuellement la plupart des gouvernements provinciaux. Bien que le fait que les collèges soient administrés directement par les gouvernements semble créer des problèmes, il est clair que le public demande une plus grande planification, une meilleure coordination et une économie plus étendue.

Il y a au moins quatre modèles d'administration des collèges par le gouvernement provincial: (a) établissement et fonctionnement directs des collèges — modèle qui se confine maintenant en grande partie aux instituts de technologie de l'Ouest du Canada et des provinces atlantiques; (b) liaison triangulaire impliquant le gouvernement, les collèges et les conseils scolaires régionaux — modèle qui existe maintenant seulement en Colombie-Britannique; (c) les responsabilités administratives provinciales déléguées en grande partie aux conseils collégiaux qui sont coordonnés par une commission ou un conseil provincial — modèle qui existe en Ontario et au Nouveau-Brunswick; (d) administration faite par le ministère de l'Éducation et les conseils collégiaux aidés d'associations collégiales non gouvernementales, comme le Québec. Dans tous ces cas, la contribution du gouvernement fédéral est subtile, habituellement déguisée, mais néanmoins importante en ce qui concerne les frais de fonctionnement et d'investissement de chaque collège public.

On ne s'entend pas au Canada sur ce que doivent être les relations appropriées entre les 11 gouvernements canadiens et leurs collèges. Vu que l'enseignement tertiaire comporte l'utilisation du personnel qualifié, des recherches et d'autres services essentiels au bien-être national, certains jugent que le gouvernement fédéral devrait y participer directement. En fait, il y a plusieurs immeubles dans lesquels sont offerts des programmes techniques à tous les niveaux de l'enseignement et qui ont été érigés au moyen de fonds provenant de sources fédérales. Et pourtant, plusieurs au Canada s'accrochent à la chimère voulant que l'éducation ne soit pas un problème national. L'autorité de l'éducation exercée dans les limites des provinces crée certaines difficultés qui exigent des pourparlers continus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il est nécessaire d'établir des mécanismes de communications régulières avec divers ministères du gouvernement fédéral pour que les collèges communautaires apportent leur contribution maximale à la vie du Canada.

Le public devrait examiner beaucoup plus longuement cette question afin de déterminer les moyens par lesquels les collèges canadiens et leur collectivité peuvent réaliser les buts nationaux, sociaux et culturels déterminés par les gouvernements du Canada. L'examen de la diversité extraordinaire des relations entre les collèges et les gouvernements et de l'intérêt national pourrait soulever des questions comme les suivantes: "Comment doit-on éveiller l'intérêt national pour une main-d'œuvre qualifiée et transmettre des valeurs culturelles sur une base permanente? Comment peut être assuré le droit du public de faire rendre à ses collèges communautaires des services communautaires appropriés aux adultes? Le pouvoir du gouvernement étant accru, comment seront maintenues les initiatives locales? Comment la centralisation des pouvoirs décisionnels peut-elle augmenter sans perdre le caractère particulier et la souplesse au niveau local?"

Un deuxième problème concerne le statut des instituts de technologie en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Alberta et dans les provinces atlantiques. Sauf en Colombie-Britannique tous ces instituts sont administrés directement par des ministères gouvernementaux dont le personnel se compose de fonctionnaires. Au Québec, en Ontario et au Manitoba, les instituts existants ont été intégrés au système des collèges au fur et à mesure qu'il a été établi dans ces provinces. Seul l'Institut polytechnique Ryerson de l'Ontario a fait exception. En Saskatchewan, toutefois, la demande récente des instituts d'avoir le mot "collège" dans leur titre a été refusée, supposément pour les distinguer des collèges actuellement en pleine expansion. On a longuement débattu, en Alberta, la question de savoir si les deux instituts de technologie devaient être intégrés, au point de vue de leur fonctionnement, dans le système des collèges communautaires. Des dispositions ont été prises pour une telle éventualité dans la Loi sur les collèges (1969).

Le statut de l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique dans le système postsecondaire ne conduisant pas à un grade de cette province (seule province ayant un institut) est particulièrement intéressant. Ouvert en 1964 et fort bien équipé, il est administré directement par le ministère de l'Éducation. L'Institut jouit d'une réputation remarquable parmi les étudiants, le monde de l'industrie et les autres établissements d'enseignement. Il attire des étudiants hautement qualifiés (il est souvent plus difficile d'être admis à l'Institut qu'aux universités de la Colombie-Britannique), il leur donne une formation formelle et rigoureuse et il leur garantit presque un emploi. En effet, presque tous les étudiants qui ont reçu leur diplôme dans les sept premières années ont obtenu un emploi.

Dans les trois provinces de l'Ouest en particulier, on se demande si une plus grande coordination, une répartition plus équitable des fonds, une meilleure planification au niveau provincial et des services plus efficaces aux étudiants de la localité (moins de duplication et de concurrence), seraient atteints si les instituts étaient administrés comme les autres collèges tout en maintenant leur caractère spécialisé et le haut niveau de l'opinion publique dont ils jouissent actuellement. On se demande également si les instituts devraient devenir, comme l'Institut polytechnique Ryerson, des instituts conférant des grades dans des programmes particuliers.

Le troisième problème concerne ce qu'on *ne connaît pas* sur les collèges. L'éducation est la plus grosse industrie au Canada. Une personne sur trois est soit professeur ou étudiant ou employée par un établissement d'enseignement. Vingt cents de chaque dollar perçu en impôt de toutes les sources vont à l'éducation. Les collèges coûtent cher. Selon le rapport Worth, l'Université de l'Alberta a estimé en 1970 qu'il coûtait \$1,726 pour maintenir un étudiant de première année dans la faculté des arts; la moyenne des dépenses par étudiant dans les collèges et les instituts de l'Alberta était de \$1,967. Le rapport intitulé *The learning society* mentionne qu'en 1971-72, l'Ontario a dépensé \$3,552 en frais de fonctionnement par étudiant à plein temps, en moyenne, dans les universités et \$2,628 dans les CAAT. Le 26 septembre 1973, le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a annoncé que sa province dépenserait \$100,000,000 durant une période de cinq ans pour un programme grandement accéléré visant à augmenter le nombre des collèges et à fournir de meilleurs services aux établissements existants. (Bien que ces chiffres indiquent un investissement considérable dans le domaine de l'éducation au niveau collégial, le Canada a encore moins d'étudiants de niveau collégial comparativement aux États-Unis.) Étant donné les frais de fonctionnement des collèges, il semble extraordinaire que si peu de recherches, de planification et de publication aient été faites.

Les années 70 exigent l'étude continue de modèles en regard desquels on puisse expérimenter l'efficacité de types particuliers d'établissements dans la réalisation des buts de la société. Nous avons vu (et nous voyons) la création de systèmes provinciaux d'enseignement postsecondaire entièrement nouveaux visant à servir une nouvelle clientèle. Ce qui manquait dans la plupart des provinces, avant la création de ces systèmes de collèges, c'était un plan à long terme soigneusement préparé. Le gouvernement fédéral a accordé des fonds à cette fin, les politiciens ont décidé qu'il était nécessaire d'avoir un plus grand nombre d'établissements et ils ont laissé entendre qu'il était mieux d'en avoir davantage. Plus il y a de jeunes adultes dans une classe pour une période de temps plus longue, plus le nombre de chômeurs diminue et mieux vont les choses. On ne connaît pas toutefois l'effet précis de cette situation. On n'a pas beaucoup étudié, au niveau national, le passage des étudiants de l'école secondaire à divers genres d'instituts, de collèges et d'universités et, partant de

là, leur entrée sur le marché du travail. D'un point de vue canadien, le manque d'analyses en profondeur et la pénurie de renseignements statistiques sur le fonctionnement des collèges sont déshonorants. On connaît très peu de choses sur les étudiants adultes — d'où ils viennent, pourquoi ils étudient et ce qu'ils ont l'intention de faire. On a besoin, partout au pays, d'un champ plus vaste et plus profond de recherches institutionnelles et d'analyse provinciale. Il est bien possible que d'autres provinces imitent les programmes de recherches supérieurs de la Commission des collèges de l'Alberta et de la Fédération des CEGEP. Cette dernière est sous la dépendance des collèges, mais financée par le gouvernement provincial (contribution fondamentale de \$8.000 par collège plus \$5.50 pour chaque étudiant à plein temps si le nombre d'inscriptions dépassent 1.500, mais ne dépassent pas plus de 2,565). La Fédération, en vertu de son indépendance et de son financement généreux, est capable de répondre avec autorité aux besoins définis des collèges en matière de recherches et d'échanges de renseignements et d'être le porte-parole de tous les collèges. Son indépendance a été amplement démontrée quand elle s'est opposée avec succès aux tentatives du gouvernement en 1973 de légiférer dans le domaine de nouveaux règlements pour les collèges.

Le quatrième problème concerne le besoin de divers groupements du personnel des collèges au Canada afin qu'ils puissent se réunir et trouver les moyens par lesquels les collèges puissent refléter d'une façon appropriée le climat social, les ressources, le mouvement vers le changement et, par-dessus tout, les forces politiques (les derniers décisionnaires) qui s'exercent dans chaque province. Toutes les provinces ont répondu d'une façon particulière à leurs besoins d'études avancées non universitaires. Depuis des années, la littérature américaine et les modèles américains ont servi de lignes directrices. Maintenant, l'occasion est offerte d'étudier certaines inventions sociales remarquablement créatrices chez-nous. Cependant, les chances de le faire sur une base interprovinciale sont extrêmement limitées. Certaines provinces défendent presque au personnel des collèges de se déplacer à l'extérieur de la province. L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), dont le siège social est situé

à Toronto, a facilité les déplacements dans une certaine mesure. Fondée en 1970 (grâce aux subventions de la Fondation Kellogg), elle remplit le rôle de centre national de renseignements et de recherches, et de liaison entre les collèges. Bien qu'on ait grandement besoin de sa direction et qu'elle possède une capacité presque illimitée de répondre aux besoins d'information et de planification des collèges, elle n'est pas suffisamment subventionnée. D'autres organismes nationaux, qui pourraient aussi répondre aux besoins des collèges sur une base interprovinciale, s'effondrent, faute d'appui.

Le cinquième est celui de la titularisation et des normes. Les collèges n'ont pas investi suffisamment dans le perfectionnement professionnel des professeurs. Par contre, les séminaires annuels intitulés "Excellence in the instructional process", tenus à Banff et parrainés par l'Institut canadien des collèges communautaires, ont aidé à faciliter les programmes de formation en cours d'emploi. Mais les collèges eux-mêmes ont clairement besoin de résoudre les problèmes professionnels inhérents à la convention collective et à la titularisation. S'ils ne le font pas, d'autres établissements le feront.

Le sixième problème est celui de la contradiction, maintenant devenue grave, qui existe entre ce qu'on trouve dans les prospectus des collèges et la réalité. Le rendement des collèges dans les collectivités qu'ils desservent, dans les programmes à l'intention des personnes qui ont dépassé l'âge normale d'étudier, dans l'orientation des étudiants et dans les possibilités d'études et de travail créateur pour les étudiants a besoin d'être examiné sérieusement. (Relativement au dernier point, l'invention québécoise — l'animateur de collège — fait une heureuse exception; cet animateur est un professeur-conseiller qui facilite les intérêts d'apprentissage des étudiants en dehors de la classe.) En un mot, il y a des gens qui mettent sérieusement en doute la capacité des collèges de fournir d'autres possibilités valables d'acquisition des connaissances que les modes traditionnels. On hésite à affirmer que les collèges modifient le système des classes au Canada et qu'ils contribuent à une plus grande mobilité sociale et à une plus grande démocratisation des Canadiens.

Community colleges

Collèges communautaires

This list of community colleges was compiled by Dr. Gordon Campbell, faculty of education, The University of Lethbridge, Lethbridge, Alberta T1K 3M4. The list should be used in conjunction with Prof. Campbell's article "Community colleges of Canada" located at the beginning of this directory.

Information concerning the colleges and their programs of study may be obtained by writing directly to the institutions.

Cette liste des collèges communautaires a été dressée par M. Gordon Campbell, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Lethbridge, Lethbridge (Alberta) T1K 3M4. Cette liste devrait être utilisée conjointement avec l'article de M. Campbell "Les collèges communautaires du Canada" qui se trouve au début du présent répertoire.

On peut obtenir des renseignements sur les collèges et leurs programmes d'études en écrivant directement aux établissements d'enseignement.

BRITISH COLUMBIA/COLOMBIE-BRITANNIQUE

British Columbia Institute of Technology
3700 Willingdon Ave.
Burnaby 2, B.C. (604-434-5722)
Principal: Mr. Gordon Thom

Camosun College
1950 Lansdowne Rd.
Victoria, B.C. (604-592-1281)
Principal: Dr. Grant Fisher

Capilano College
(Main campus) 2055 Purcell Way
North Vancouver, B.C. (604-926-5551)
Principal: Mr. Peter Spratt

Cariboo College
900 McGill Rd.
Kamloops, B.C. (604-374-0123)
Principal: Mr. J. Harrison

College of New Caledonia
2001 Central St.
Prince George, B.C. (604-562-2131)
President: Dr. F.J. Speckeen

Douglas College
(Main campus) P.O. Box 2053
New Westminster, B.C. (604-588-6404)
Principal: Dr. G. Wootton
Campuses at New Westminster, Richmond and Surrey

Fraser Valley College
3616 Tretheway
Abbotsford, B.C. (604-853-7441)
Principal: Dr. Larry Blake

Malaspina College
375 Kennedy St.
Nanaimo, B.C. (604-753-1211)
President: Dr. C.M. Opgaard

Okanagan College
(Main campus) 1000 K.L.O. Rd.
Kelowna, B.C. (604-762-5445)
Principal: Mr. Ronald Jeffels
Campuses at Kelowna, Salmon Arm, Vernon and Pentiction

Royal Roads Military College
Victoria, B.C. (604-388-1603)
Commandant: Colonel R.C.K. Peers

Selkirk College
(Main campus) P.O. Box 1200
Castlegar, B.C. (604-365-7292)
Principal: Dr. B.E.C. Fraser
Campuses at Castlegar and Nelson

Trinity Western College
Box 789, 7600 Glover Cres.
Langley, B.C. (604-534-5381)
President: Dr. Calvin Hanson

Vancouver Community College
(Executive office) 1595 W. 10th Ave.
Vancouver 9, B.C. (604-731-1131)
Principal: Dr. T.J. Gilligan
Campuses include Langara, Special Programs Division,
Vancouver School of Art and Vancouver Vocational Institute

ALBERTA

Alberta College
10041-101 St.
Edmonton, Alta. T5J 0S3 (403-429-2851)
President: Dr. S.G. McCurdy

Camrose Lutheran College
Camrose, Alta. (403-672-3381)
President: Rev. K.G. Johnson

Concordia Lutheran College
Edmonton, Alta. (403-477-6955)
President: Mr. Roland Frantz

Fairview Agricultural and Vocational College
Fairview, Alta. (403-835-2213)
President: Mr. Andrew Nicol

Grande Prairie Regional College
10306 - 102nd Ave.
Grande Prairie, Alta. T8V 2W4 (403-532-8855)
President: Dr. H.N. Anderson

Grant MacEwan Community College
(Main campus) 400-10150 - 100th St.
Edmonton, Alta. T5J 2P2 (403-425-8810)
President: Mr. John Haar
Campuses include Assumption, Cromdale and Old Seona

Lethbridge Community College
Lethbridge, Alta. T1K 1L6 (403-327-2141)
President: Dr. C.D. Stewart

Medicine Hat College
Medicine Hat, Alta. (403-527-2277)
President: Dr. E.S. Chace

Mount Royal College
Lincoln Park Campus
4825 Richard Rd.
Calgary, Alta. T3E 6K6 (403-246-6111)
President: Dr. W.B. Pentz

Northern Alberta Institute of Technology
11762 – 106th St.
Edmonton, Alta. T5G 2R1 (403-479-8471)
President: Mr. G.W. Carter

Olds Agricultural and Vocational College
Olds, Alta. (403-226-3311)
President: Mr. W.J. Collin

Red Deer College
56th Ave. and 32nd St.
Red Deer, Alta. (403-346-3376)
President: Dr. W. Forbes

Southern Alberta Institute of Technology
1301 – 16th Ave. N.W.
Calgary, Alta. T2M 0L4 (403-284-8110)
President: Mr. F.C. Jorgenson

Vermilion Agricultural and Vocational College
Vermilion, Alta. (403-853-3366)
President: Mr. W.S. Baranyk

SASKATCHEWAN

Carleton Trail Community College
Box 720
Humboldt, Sask. (306-682-2623)
Principal: Mr. Lorne Johnson

Cypress Hills Community College
Unit 15 – The Plaza Mall
Swift Current, Sask. (306-773-9347)
Principal: Mr. Stewart McParlin

Kelsey Institute of Applied Arts and Sciences
33rd St. and Idylwyld Dr., Box 1520
Saskatoon, Sask. (306-652-1800)
Principal: Mr. Ken Gunn

La Ronge Region Community College
Box 509
La Ronge, Sask. (306-425-2480)
Principal: Mr. John Stobbe

Parkland Community College
317 Main St.
Melville, Sask. (306-728-4344)
Principal: Mr. John Oussoren

Prince Albert Regional Community College
1420 Central Ave.
Prince Albert, Sask. S6V 4W5 (306-763-6446)
Principal: to be appointed

St. Peter's College
Muenster, Sask. (306-682-3373)
Principal: Rev. V. Morrison

Saskatchewan Technical Institute
Saskatchewan St. and 6th Ave. N.W.
Moose Jaw, Sask. S6H 4R4 (306-692-0691)
Principal: Mr. R.P. Barschel

Wascana Institute of Applied Arts and Sciences
Regina, Sask. (306-525-6108)
Principal: Mr. R.L. Gardner

MANITOBA

Assiniboine Community College
1430 Victoria Ave. E.
Brandon, Man. (204-727-8421)
Principal: Mr. A.A. Loveridge

Keewatin Community College
The Pas, Man. (204-623-3416)
Principal: Mr. D.W. Poole

Red River Community College
2055 Notre Dame Ave.
Winnipeg, Man. R3H 0J9 (204-786-6311)
Principal: Mr. G.L. Talbot

ONTARIO

[Colleges of Applied Arts and Technology (CAAT's)]

Algonquin College of Applied Arts and Technology
1385 Woodroffe Ave.
Ottawa, Ont. K2G 1V8 (613-725-7010)
President: Dr. Laurent Isabelle
Campuses in Ottawa and Perth

Cambrian College of Applied Arts and Technology
1400 Barrydowne Rd., Station A
Sudbury, Ont. P3A 3V8 (705-566-8101)
President: Mr. J.T. Koski

Canadore College of Applied Arts and Technology
P.O. Box 5001
North Bay, Ont. P1B 8K9 (705-474-7600)
President: Dr. M.A. Hewgill

Centennial College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 651 Warden Ave.
Scarborough, Ont. MIL 3Z6 (416-694-3241)
President: Mr. Douglas Light
Campuses include Ashtonbee, Birchmount, Progress, Thorncliffe
and Warden Woods

Conestoga College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 299 Doon Valley Dr.
Kitchener, Ont. N2G 3W5 (519-653-2511)
President: Mr. K. Hunter
Campuses at Cambridge, Clinton, Guelph, Kitchener, Seaforth,
Stratford and Waterloo

Confederation College of Applied Arts and Technology
P.O. Box 398, Postal Station F
Thunder Bay, Ont. P7C 4W1 (807-577-5751)
President: Mr. B.E. Curtis

Durham College of Applied Arts and Technology
Simcoe St. N.
Oshawa, Ont. L1H 7L7 (416-576-0210)
President: Dr. G.E. Willey

Fanshawe College of Applied Arts and Technology
(Main campus) P.O. Box 4005, Terminal "C"
1460 Oxford St. E.
London, Ont. N5W 5H1 (519-451-7270)
President: Dr. J.A. Colvin
Campuses at London and Woodstock

George Brown College of Applied Arts and Technology
(Main campus) P.O. Box 1015, Station "B"
Toronto, Ont. M5T 2T9 (416-967-1212)
President: Mr. C.C. Lloyd
Campuses include Casa Loma, College, Kensington and Teraulay

Georgian College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 401 Duckworth St. W.
Barrie, Ont. L4M 3X9 (705-728-1951)
President: Mr. R.P. Crawford
Campuses at Barrie, Orillia, Owen Sound and Penetanguishene

Humber College of Applied Arts and Technology^b
(Main campus) Humber College Blvd.
Rexdale, Ont. M9W 5L7 (416-676-1200)
President: Mr. Gordon Wragg

Campuses at Etobicoke and Weston

Lambton College of Applied Arts and Technology
(Main campus) P.O. Box 969
Sarnia, Ont. N7T 7K4 (519-542-7751)
President: Mr. G.M. Delgrosso

Loyalist College of Applied Arts and Technology
P.O. Box 4200
Belleville, Ont. K8N 5B9 (613-962-9501)
President: Mr. Herbert Young

Mohawk College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 135 Fennell Ave. W.
Hamilton, Ont. L9C 1G1 (416-389-4461)
President: Mr. Sam Mitminger
Campuses at Brantford, Hamilton and Stoney Creek

Niagara College of Applied Arts and Technology
Woodlawn Rd.
Welland, Ont. L3B 5S2 (416-735-2211)
President: Mr. A.S. Manera

Northern College of Applied Arts and Technology
P.O. Box 2002
South Porcupine, Ont. P0N 1H0 (705-235-3211)
President: Mr. J.H. Drysdale
Campuses at Haileybury, Kirkland Lake and South Porcupine

St. Clair College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 2000 Talbot Rd. W.
Windsor, Ont. N9A 6S4 (519-966-1656)
President: Dr. R.C. Quittenton
Campuses in Chatham and Windsor

St. Lawrence College of Applied Arts and Technology
Portsmouth Ave.
Kingston, Ont. K7L 5A6 (613-544-5400)
President: Mr. W.W. Cruden
Campuses at Brockville, Cornwall and Kingston

Sault College of Applied Arts and Technology
P.O. Box 60
Sault Ste-Marie, Ont. P6A 5L3 (705-949-2050)
President: Mr. G.R. Lawson

Seneca College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 1750 Finch Ave. W.
Willowdale, Ont. M2N 5T7 (416-491-5050)
President: Mr. W.T. Newnham
Campuses at Downsview, King City and Willowdale

Sheridan College of Applied Arts and Technology
(Main campus) 1430 Trafalgar Rd.
Oakville, Ont. L6H 2L1 (416-845-9431)
President: Mr. J.M. Porter
Campuses at Brampton, Milton, Oakville and Port Credit

Sir Sandford Fleming College of Applied Arts and Technology
(Main campus) P.O. Box 653
Peterborough, Ont. K9J 7B1 (705-743-5610)
President: Mr. D.B. Sutherland
Campuses at Cobourg, Lindsay and Peterborough

(Other community colleges/Autres collèges communautaires)

Centralia College of Agricultural Technology
Huron Park, Ont. (519-228-6691)
Principal: Mr. J.A. MacDonald

Kemptville College of Agricultural Technology
Kemptville, Ont. (613-258-3411)
Principal: Mr. J.D. Curtis

New Liskeard College of Agricultural Technology
New Liskeard, Ont. (705-647-6701)
Principal: Mr. John Butler

Niagara Parks Commission
School of Horticulture
Niagara Falls, Ont. (416-356-2241)
Superintendent: Mr. C.H. Henning

Ridgetown College of Agricultural Technology
Ridgetown, Ont. (519-674-5456)
Principal: Mr. W.W. Snow

QUÉBEC/QUEBEC

[Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)/
Colleges of general and vocational education]

Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal 353 (Qué.) (514-389-5921)
Directeur général: M. Roger Lafleur

Collège André-Laurendeau
405, Terrasse Newman
LaSalle 650 (Qué.) (514-363-1171)
Directeur général: M. Jean Frigon
(Ce collège ouvrira ses portes au mois de septembre 1975/This
new college is scheduled to open in September 1975)

Collège Bois-de-Boulogne
10555, av. du Bois-de-Boulogne
Montréal 355 (Qué.) (514-332-3000)
Directeur général: M. André Bourcheau

Collège régional Bourgeois
(Siège social) 2775, rue Bourdages, C.P. 9000
Saint-Hyacinthe (Qué.) (514-773-6691)
Directeur général: M. Paul Lemire
Campus à Drummondville, Saint-Hyacinthe et Tracy

Champlain Regional College
(Main campus) 1257 Queen Blvd. N., P.O. Box 5000
Sherbrooke, Que. (819-563-6881)
Director general: Dr. Brian Ash
Campuses include Lennoxville, St-Lambert and St-Lawrence

Collège de Chicoutimi
534 est, rue Jacques Cartier, C.P. 1148
Chicoutimi (Qué.) (418-549-9520)
Directeur de campus: M. Marcel Girard

Collège régional de la Côte-Nord
(Siège social) 275, boul. LaSalle
Baie-Comeau (Qué.) (418-296-2204)
Directeur général: M. Armand Bélanger
Campus à Manicouagan et Mingan

Dawson College
350 Selby St.
Westmount 215, Qué. (514-931-8731)
Director general: Mr. Paul Gallagher

Collège Édouard-Montpetit
945, ch. de Chambly
Longueuil Chambly (Qué.) (514-679-2630)
Directeur général: M. François Caron

Collège François-Xavier-Garneau
1660, boul. de l'Entente
Québec 6e (Qué.) (418-688-8310)
Directeur général: M. Maurice Ruest

Collège de la Gaspésie
Rue Jacques-Cartier, C.P. 590
Gaspé Gaspé-Sud (Qué.) (418-368-2201)
Directeur général: M. Jude Hughes

Collège de Hull
289, boul. Taché, C.P. 220
Hull Gatineau (Qué.) (819-771-6231)
Directeur général: M. Bernard Bélanger

John Abbott College
P.O. Box 2000
Ste-Anne-de-Bellevue, Qué. (514-457-6610)
Director general: Mr. Bruce McAusland

Collège de Joliette
20 sud, rue Saint-Charles, C.P. 130
Joliette (Qué.) (514-759-1661)
Directeur général: M. Georges Labrecque

Collège de La Pocatière
100, 4e av. Painchaud
La Pocatière Kamouraska (Qué.) (418-856-1525)
Directeur général: M. Camille Castonguay

Collège de Lévis-Lauzon
70, rue Philippe-Boucher
Lauzon Lévis (Qué.) (418-837-0253)
Directeur général: M. J.-Maurice Proulx

Collège de Limoilou
801, 12e rue, C.P. 1400
Québec 3e (Qué.) (418-694-7400)
Directeur général: M. Roland Rochon

Collège Lionel-Groulx
Rue St-Louis
Ste-Thérèse-de-Blainville Terrebonne (Qué.) (514-430-3120)
Directeur général: M. Pierre des Groseillers

Collège de Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal 406 (Qué.) (514-254-7131)
Directeur général: M. Roland Arpin

Collège de Matane
616, av. St-Rédempteur
Matane (Qué.) (418-562-1240)
Directeur général: M. Lucien Lelièvre

Collège Montmorency
1650, boul. du Souvenir
Laval-des-Rapides Ville de Laval (Qué.) (514-667-5100)
Directeur général: M. Denis Latour

Collège de Rimouski
60 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski (Qué.) (514-723-1880)
Directeur général: M. Fernand Dionne

Collège de Rivière-du-Loup
85, rue Ste-Anne
Rivière-du-Loup (Qué.) (418-862-6903)
Directeur général: poste vacant

Collège de Rosemont
6400, 16e avenue
Montréal 408 (Qué.) (514-376-1620)
Directeur général: M. Guy Gaudreau

Collège de Rouyn-Noranda
425, rue Gagné, C.P. 1500
Rouyn (Qué.) (819-762-0931)
Directeur général (par intérim): M. Jacques Guénette

Collège régional du Saguenay-Lac Saint-Jean
(Siège social) 400, rue Mellon
Arvida (Qué.) (418-548-7191)
Directeur général: M. Roland Gauthier
Campus à Alma, Chicoutimi, Jonquières et St-Félicien

Collège de Sainte-Foy
2410, ch. Sainte-Foy
Sainte-Foy (Qué.) (418-657-3511)
Directeur général: M. Ghyslain Jobin

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire, C.P. 310
Saint-Jean (Qué.) (514-347-5301)
Directeur général: M. Jacques Laflamme

Collège de Saint-Jérôme
295, av. du Palais
Saint-Jérôme Terrebonne (Qué.) (514-436-1580)
Directeur général: M. Claude Lalonde

Collège de Saint-Laurent
625, boul. Ste-Croix
Montréal 379 (Qué.) (514-747-6521)
Directeur général: M. François Gibeault

Collège de Shawinigan
655, av. de la Station, C.P. 610
Shawinigan Saint-Maurice (Qué.) (819-539-6401)
Directeur général: M. Jean-Guy Farrier

Collège de Sherbrooke
(Siège social) 475, rue du Parc
Sherbrooke (Qué.) (819-563-3150)
Directeur général: M. Robert Sabourin
Campus à Granby

Collège de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines Mégantic (Qué.) (418-338-8591)
Directeur général: M. Gérard Lemay

Collège de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, C.P. 97
Trois-Rivières (Qué.) (819-378-9171)
Directeur général: M. Jean-Claude Proulx

Collège de Valleyfield
169, rue Champlain, C.P. 308
Valleyfield (Qué.) (514-373-9441)
Directeur général: M. André Leblanc

Vanier College
821 Ste-Croix Blvd.
Montreal 379, Que. (514-333-3811)
Director general (acting): Mr. Michael Harper

Collège de Victoriaville
475 est, rue Notre-Dame, C.P. 68
Victoriaville Arthabaska (Qué.) (819-758-1571)
Directeur général: M. Roland Henry

Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
C.P. 444, Station "N"
Montréal 129 (Qué.) (514-842-7161)
Directeur général: M. André Trudel

Collèges privés/Private colleges

Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal 352 (Qué.) (514-381-4293)
Directeur général: M. Marcel Lagacé, p.s.s.

Collège Durocher
857, Riverside Drive
Saint-Lambert Chambly (Qué.) (514-671-8162)
Directrice générale: S. Yolande Laberge, s.n.j.m.

Collège Français Inc.
185 ouest, rue Fairmount
Montréal 151 (Qué.) (514-272-0754)
Directeur général: M. Louis Portal

Collège Jean-de-Brébeuf
3200, ch. de la Côte Sainte-Catherine
Montréal 250 (Qué.) (514-342-1320)
Directeur général: R.P. Georges Legault, s.j.

Collège Jésus-Marie de Sillery
2047, ch. Saint-Louis
Sillery 6e (Qué.) (418-527-4113)
Directrice générale: S. Éliane Pelletier, r.j.m.

Collège Lafleche
1687, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Qué.) (819-375-7346)
Recteur: Mgr Albani Mélançon, p.d.

Collège de l'Assomption
270, boul. l'Ange-Gardien
L'Assomption (Qué.) (514-589-5621)
Recteur: M. Gilles Lapointe, ptre

Collège de Lévis
9, rue Mgr Gosselin
Lévis (Qué.) (418-837-7772)
Recteur: M. Loïc Bernard, ptre

Institut Marguerite-Bourgeoys
4873, av. Westmount
Westmount 217 (Qué.) (514-486-4644)
Directeur général: M. Gérard Garcau

Collège Marguerite-d'Youville
2700, av. des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy 10e (Qué.) (418-656-9313)
Directrice générale: S. Maria Lamontagne, s.c.q.

Marianopolis College
3647 Peel St.
Montreal, Que. (514-288-6166)
Principal: Sr. Anna Breen

Collège Marie-de-France
4835, ch. de la Reine-Marie
Montréal (Qué.) (514-737-1177)
Directrice: Mme Marie-Françoise Gabrielle

Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal-Nord 462 (Qué.) (514-325-0150)
Directeur général: M. Hubert Boulanger, é.c.

Collège Mérici
755, ch. Saint-Louis
Québec 6e (Qué.) (418-683-1591)
Directeur général: M. Jean-Marc Vaillancourt

Académie Michèle-Provost Inc.
(Lycée français international mixte)
1517 ouest, av. des Pins
Montréal 109 (Qué.) (514-934-0596)
Directrice générale: Mme Michèle Provost

École supérieure de musique de Nicolet
251, rue Saint-Jean-Baptiste
Nicolet (Qué.) (819-293-4461)
Directrice générale: S. Jacqueline Fortin, a.s.v.

Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue St-Félix
Cap-Rouge (Qué.) (418-656-6713)
Directeur général: M. Jean-Paul Desbiens, f.m.s.

Notre Dame Secretarial School
2330 Sherbrooke St. W.
Montreal 109, Que. (514-935-2531)
Principal: Patricia Landry

Petit Séminaire de Québec, Le
1, rue de la Fabrique, C.P. 460
Québec 4e (Qué.) (418-529-9931)
Directeur général: M. Marcel Drouin, ptre

Collège du Sacré-Coeur
155 nord, rue Belvédère
Sherbrooke (Qué.) (819-569-9457)
Directrice: S. Priscila Lareau

Séminaire des Saints-Apôtres
14800 est, boul. Gouin
Montréal 479 (Qué.) (514-648-3821)
Directeur: R.P. Georges Jolicœur

Séminaire Saint-Augustin
Cap-Rouge (Qué.) (418-656-1644)
Directeur général: R.P. Claude Lavergne, c.s.s.r.

Collège de Saint-Damien
Saint-Damien Bellechasse (Qué.) (418-789-2182)
Directrice générale: S. Marie-Marthe Dumont, n.d.p.s.

Séminaire de St-Georges
St-Georges Beauce (Qué.) (418-228-8896)
Supérieur-recteur: M. Jean-Marie Derouin, ptrc

Collège militaire royal de Saint-Jean
St-Jean (Qué.) (514-347-5381)
Commandant: L-Colonel J.-A. Vandal

Collège St-Jean-Vianney
14800 est, boul. Gouin
Montréal 479 (Qué.) (514-665-3821)
Directeur général: Simon Dumouchel, s.s.s.a.

Séminaire de Sherbrooke
195, rue Père Marquette, C.P. 790
Sherbrooke (Qué.) (819-563-2050)
Recteur: M. Georges Cloutier, ptrc

Collège Stanislas
780, boul. Dollard
Outremont (Qué.) (514-273-9521)
Directeur: R.P. G. Muchemblem

Institut Teccart Inc.
3155, rue Hochelaga
Montréal 402 (Qué.) (514-526-0493)
Directeur général: M. Jean Meunier

École de musique Vincent-d'Indy
200, av. Vincent d'Indy
Outremont 153 (Qué.) (514-273-4271)
Directrice générale: S. Stella Plante, s.n.j.m.

Autres institutions/Other institutions

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal (Qué.) (514-873-4283)
Directeur: M. François Cartier

Conservatoire d'art dramatique de Québec
30, rue St-Denis
Québec (Qué.) (418-643-2139)
Directeur: M. Jean Guy

Conservatoire de musique de Chicoutimi
582 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Qué.) (418-549-2575)
Directeur: poste vacant

Conservatoire de musique de Hull
279, boul. Alexandre-Taché
Hull (Qué.) (819-777-3283)
Directeur: M. Fernand Gratton

Conservatoire de musique de Montréal
1700, rue Berri
Montréal 132 (Qué.) (514-873-4031)
Directeur: M. Raymond Daveluy

Conservatoire de musique de Québec
265 est, boul. St-Cyrville
Québec 4 (Qué.) (418-643-2190)
Directeur: M. Paul-Émile Talbot

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Ste-Marie
Rimouski (Qué.) (418-724-2936)
Directeur: M. Gilles Gauthier

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
1505, rue Royale
Trois-Rivières (Qué.) (819-375-7748)
Directeur: poste vacant

Conservatoire de musique de Val d'Or
Édifice provincial, 7^e rue
Val d'Or (Qué.) (819-824-8358)
Directeur: M. Edgar D'Avignon

Institut de technologie agricole
La Pocatière (Qué.) (418-856-1110)
Directeur: M. L. Dufour

Institut de technologie agricole
C.P. 70
Saint-Hyacinthe (Qué.) (514-773-7401)
Directeur général: M. Lionel d'Amour

Institut de tourisme et d'hôtellerie
550, rue Poupart
Montréal 134 (Qué.) (514-873-4163)
Directeur général: M. Paul-Émile Levesque

NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE

College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics
1595 W. 10th Ave.
St. John's, Nfld. (709-726-5272)
President: Dr. C.R. Barrett

Corner Brook Branch College
Corner Brook, Nfld.
Principal: Dr. A.M. Sullivan

Newfoundland College of Trades and Technology
P.O. Box 1566, Prince Philip Dr.
St. John's, Nfld. (709-720-3870)
Principal: Mr. K.F. Duggan

PRINCE EDWARD ISLAND/ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Holland College
Charlottetown, P.E.I. (902-892-4191)
President: Dr. D. Glendenning

NEW BRUNSWICK/NOUVEAU-BRUNSWICK

Atlantic Baptist College
Moncton, N.B. (506-382-7550)
Principal: Mr. Stuart Murray

Maritime Forest Ranger School
Box 518
Fredericton, N.B. (506-454-4363)
Director: Dr. H.W. Blenis

New Brunswick Institute of Technology
1234 Mountain Rd., Box 1200
Moncton, N.B. (506-389-9121)
Principal: Mr. C.L. Low

Saint John Institute of Technology
P.O. Box 1225
Saint John, N.B. (506-696-1860)
Principal: Mr. L.R. Fulton

NOVA SCOTIA/NOUVELLE-ÉCOSSE

College of Cape Breton
P.O. Box 578
Sydney, N.S. (902-539-5300)
President: Dr. D.F. Campbell

Nova Scotia Agricultural College
Truro, N.S. (902-895-1571)
Principal: Dr. H.F. MacRae

Nova Scotia Institute of Technology
P.O. Box 2210, 5685 Leeds St.
Halifax, N.S. (902-454-7451)
Principal: Mr. C.R. MacLean

Nova Scotia Land Survey Institute
Lawrencetown, N.S. (902-584-3351)
Principal: Mr. J.F. Doig

Nova Scotia Nautical Institute
P.O. Box 578, Pier 21
Halifax, N.S. (902-454-7451)
Principal: Mr. John Samson

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010494614

